SCRUTIN SUR LE PROJET DE LA NOUVELLE CONSTITUTION

CHORFI ASSURE QUE TOUT A ÉTÉ ENTREPRIS POUR PERMETTRE SA "TOTALE INTÉGRITÉ"

Page 5

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

LA BAISSE SE POURSUIT LENTEMENT

Page 16

ISSN : 1112-7449

MIDI Libre

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

N° 4104 | Mardi 6 octobre 2020 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

ÉQUIPE NATIONALE

LES VERTS DEPUIS HIER EN STAGE EN AUTRICHE

Page 14

RENTRÉE SCOLAIRE, FINANCES, JUSTICE, TRANSPORT, ENLÈVEMENTS DE PERSONNES...

CE QU'IL FAUT RETENIR DU CONSEIL DES MINISTRES

Pages 2-3-4

MEURTRE DE LA JEUNE CHAÏMA

LES DÉTAILS GLAÇANTS D'UN CRIME CRAPULEUX

Page 16

PRÉTENDUE PRÉSENCE DE FORCES DE L'ANP AU MALI

LE MDN DÉMENT DE FAÇON FORMELLE

Page 5

ABDELMADJID ATTAR :

L'ALGÉRIE ATTACHE UNE "IMPORTANCE PARTICULIÈRE À LA SÉCURITÉ NUCLÉAIRE"

Page 4

MIDI LIBRE
N° 4104 | Mardi 6 octobre 2020

Communiqué du Conseil des ministres

Le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale a présidé, dimanche, une réunion du Conseil des ministres.

C'est ce qu'a indiqué un communiqué de la présidence de la République dont voici la traduction de l'*APS* :

"Le Conseil des ministres s'est réuni, ce dimanche 4 octobre 2020, sous la présidence de M. Abdelmadjid Tebboune, président de la République, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale.

Outre un exposé, présenté par le Premier ministre, sur les activités du Gouvernement durant les deux dernières semaines, l'ordre du jour a porté sur l'examen d'un nombre de dossiers, dont trois avant-projets de loi.

Le premier relatif à la loi de de finances 2021 visant à préserver les équilibres financiers de manière à permettre la concrétisation des réformes économiques sur le terrain et le deuxième sur le règlement budgétaire pour l'exercice 2018. Le troisième avant-projet de loi propose un cadre juridique de prévention et de lutte contre les crimes d'enlèvement de personnes et fixe les peines qui leur sont applicables. Le texte prévoit des dispositions spéciales aux crimes d'enlèvement d'enfants, sous toutes leurs formes, et à la protection des Algériens victimes d'enlèvement à l'étranger et des ressortissants étrangers résidant en Algérie. La réunion a débattu, par ailleurs, de trois exposés ministériels portant sur les alternatives possibles à l'organisation de la rentrée scolaire, universitaire et de la formation et de l'enseignement professionnels 2020-2021 tout en réunissant les conditions du respect des mesures sanitaires de lutte contre la Covid-19 dans les espaces pédagogiques et des œuvres universitaires, notamment la restauration, l'hébergement et le transport.

Il a été question, en outre, de l'examen d'un projet d'amendement d'un contrat signé entre l'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (Alnaft) et la Société nationale Sonatrach ainsi que le dossier du transport aérien à la lumière des propositions contenues dans le plan d'action du ministre du secteur, s'inscrivant dans le cadre de la nouvelle approche socio économique. Un plan relatif à la modernisation du mode de gestion de la compagnie nationale de navigation aérienne, au renouvellement de la flotte aérienne, à l'ouverture de nouvelles dessertes internationales et la création d'un hub aéroportuaire en Algérie afin d'augmenter le transit notamment d'usagers africains, et veiller à l'exploitation rationnelle des aéroports intérieurs pour pouvoir fournir de meilleures prestations en fret et voyage.

Après approbation des dossiers soumis au débat, le Conseil des ministres a endossé l'avant-projet de loi portant Règlement budgétaire pour l'exercice 2018, un projet de décret présidentiel portant redéfinition du domaine contractuel et l'amendement de certains articles de l'avenant numéro 01

du contrat du 21 août 2012 d'exploration dans le périmètre In-Amedjane Sud, conclu le 27 juillet 2020 entre Alnaft et Sonatrach.

Le Conseil des ministres a également validé des nominations et des fins de fonctions dans de postes supérieurs de l'État.

Au terme de la réunion, le président de la République a donné les orientations suivantes :

Secteur de la Justice

Intervenant sur le projet de loi relatif à la prévention et à la lutte contre les crimes d'enlèvement des personnes, le président de la République a insisté sur :

- L'engagement de l'État à protéger les citoyens, à renforcer la justice et la primauté de la loi en vue de consolider le processus démocratique et restaurer l'autorité de l'Etat pour être juste et protecteur des faibles au vu de la propagation du phénomène d'enlèvement, étranger à notre société.
- Cette loi ne doit pas être un simple complément à l'arsenal juridique existant.

A ce propos, il a ordonné que soient imposées les peines maximales, sans possible allègement ou grâce, quelques soient les tenants et aboutissants de l'acte d'enlèvement.

Que la loi fasse la distinction entre les affaires liées à l'état civil, à l'instar des cas d'enlèvement d'enfants issus de mariages mixtes, et celles s'inscrivant dans le cadre de la protection et de la lutte contre l'enlèvement pour éviter les dilutions. Qu'il soit donné aux associations de la société civile un rôle clé dans la lutte contre ce fléau étranger à la société algérienne, à travers la constitution en tant partie civile.

Avant-projet de la loi de finances 2021

Afin de relancer l'économie nationale et amorcer un nouveau départ au diapason du plan de relance économique, le président de la République a mis l'accent sur l'impératif de parvenir à une formule flexible du budget d'équipement au titre la loi de finances 2021, qui prendrait en considération les grands équilibres économiques, et a instruit de :

- Eviter d'instaurer des impôts qui n'auraient pas un impact sur le volume du budget, et continuer à alléger les charges sur les citoyens pour préserver les postes d'emploi.
- Contrôler le soutien destiné au secteur agricole, notamment lors des grandes opérations de mise en valeur, appliqué depuis des années mais sans évaluation du bilan ni données appropriées dans ce domaine, et enquêter sur les dossiers de soutien destinés aux différentes filières agricoles.
- Mettre un terme au gaspillage et à la connivence dans les différentes filières et conclure des contrats d'efficacité avec les éleveurs au titre du soutien
- Trouver impérativement le cadre réglementaire idoine pour contrecarrer le phénomène de l'usurpation de fonctions supérieures de l'État, et appliquer les peines maximales sur les auteurs de ces escroqueries qui ont fait des victimes même parmi les cadres supérieurs.
- Réaliser des abattoirs sur les frontières sud (Tinzaouten et Bordj-Badji-Mokhtar), notamment avec le Mali et le Niger pour approvisionner le marché national en viandes au lieu de les importer.
- Elargir la liste des produits soumis au système de troc.
- Instituer des exonérations fiscales allant jusqu'à cinq (5) ans au profit des startups.
- Exploiter de la meilleure manière les fonds spéciaux et se passer des fonds qui ne sont pas nécessaires.
- Réviser les conditions d'inscription des fonciers issus de marchés de vente et mettre en place une loi sanctionnant la fraude et l'évasion fiscale pour lutter contre le blanchiment d'argent et la corruption.
- Durcir le contrôle en matière d'impôt sur la fortune afin de dissiper toute opacité, principale entrave à la numérisation.
- Encourager les petits investisseurs et porteurs projets dans le cadre des start-up, car constituant une source fondamentale pour la réalisation de l'autosuffisance et la création des emplois.
- Eviter d'instaurer ou d'augmenter les impôts sur les professionnels de la pêche.
- S'orienter sérieusement vers la construction navale en partenariat avec les étrangers parmi ceux qui ont exprimé leur entière disponibilité en la matière, notamment des pays de la Méditerranée.
- Ordonner au ministre de l'Industrie de séparer, urgemment, dans les cahiers des charges les appareils électroménagers et les appareils électroniques, afin d'atteindre de manière progressive un taux d'intégration nationale de 70 %.
- Encourager les startups à entreprendre des partenariats avec des sociétés technologiques à travers la sous-traitance notamment dans le domaine de la fabrication de téléphones portables, en vue de hisser les taux d'intégration nationale dans la production.

Secteur du transport aérien

-Réouverture des aéroports intérieurs fermés et création de compagnies spéciales en vue d'assurer le service de transport aérien interne pour créer une dynamique économique et absorber le chômage.

-Révision du mode de gestion de la compagnie Air Algérie de manière à la rendre compétitive à l'international, et réduction du nombre de ses agences commerciales à l'étranger.

-Préparation d'une plateforme pour un hub aéroportuaire de l'Algérie à Tamanrasset en collaboration avec les spécialistes et experts pour accéder aux marchés africains.

-Exploitation de la conjoncture économique mondiale pour l'ouverture de nouvelles lignes, notamment vers les Amériques et l'Afrique.

Rentrée scolaire, universitaire et professionnelle

-Fixer la date du 21 octobre 2020 pour la rentrée scolaire pour le cycle primaire dans toutes les wilayas du pays, le 4 novembre 2020 pour les cycles moyen et secondaire, en prenant en ligne de compte la garantie du transport scolaire pour les élèves et l'ouverture des cantines scolaires, et ce après consultation des partenaires sociaux et des associations de parents d'élève.

-Le comité scientifique ayant, dans ce cadre, toutes les prérogatives pour examiner et revoir la situation concernant la rentrée scolaire.

-Fixer la date du 15 octobre pour la rentrée dans le secteur de la formation professionnelle, et la date du 22 novembre 2020 pour la rentrée universitaire en prenant en considération les impératifs liés à la réorganisation des cités universitaires et éviter la surcharge notamment au niveau des amphithéâtres, et ce au vu de la situation sanitaire due à la propagation de la Covid-19. -Veiller, en prévision de la rentrée scolaire, au strict respect des conditions d'hygiène conformément au protocole sanitaire, en prenant en compte la santé de l'élève, étant au centre de tout intérêt et de toutes les priorités.

-Désinfection des établissements scolaires 72 heures avant la rentrée avec impératif port du masque pour le cycle secondaire".

LOI DE FINANCES 2021

Les premières orientations de Tebboune

Le Président Abdelmadjid Tebboune a donné ses premières orientations concernant l'élaboration de la loi de finances (LF) pour 2021. C'était lors de la réunion ordinaire du Conseil des ministres tenue dimanche 4 octobre à Alger.

PAR LAKHDARI BRAHIM

Selon le communiqué sanctionnant la réunion, le président de la République a insisté sur la nécessité de trouver, dans le cadre de la LF pour l'exercice prochain, "*une formule souple dans le budget d'équipement de l'État, prenant en compte les grands équilibres financiers*".

Éviter les impôts "inutiles"

En matière d'impôts, le président de la République a ordonné d'"*éviter d'instituer des impôts sans réel effet sur le volume du budget et d' alléger les charges sur les citoyens afin de sauvegarder les postes d'emploi*".

Il a en revanche appelé à "*l'exploitation optimale des fonds spéciaux et à éliminer ce qui est superflu, à l'intensification du contrôle concernant l'impôt sur la fortune réelle et à la révision des conditions d'enregistrement des biens immobiliers après les opérations de vente, avec l'élaboration d'une loi répressive pour faire face à l'évasion fiscale et au blanchiment d'argent*".

Meilleur contrôle du soutien à l'agriculture

Le chef de l'État a aussi donné des directives concernant l'aide de l'État au secteur agricole, exigeant un meilleur contrôle du soutien notamment aux « "*grands projets de mise en valeur de terres et l'ouverture d'enquêtes sur les dossiers de soutien aux différentes filières agricoles*".

M. Tebboune a, dans ce sens, appelé à "*mettre fin au gaspillage et au laxisme dans les différentes filières et à l'élaboration de contrats de performance avec les éleveurs en contrepartie du soutien de l'État*".

Autre instruction du Président, la réalisation d'abattoirs au niveau des localités frontalières (Bordj-Badji-Mokhtar et Tin-Zaouatine) afin d'importer de la viande du Mali et du Niger dans le cadre du troc. Il a aussi demandé l'élargissement de la liste des produits soumis au troc.

Des avantages pour les startups

Survenant au lendemain de la tenue de la conférence nationale des start-ups, la réunion du conseil des ministres a été aussi l'occasion pour M. Tebboune afin d'ordonner la prises de mesures dans le cadre de la LF au profit de ce genre d'entreprises.

Ces dernières pourraient ainsi bénéficier d'exonérations fiscales allant jusqu'à cinq ans pour les start-ups et le président a appelé à les encourager à nouer des partenariats avec des entreprises technologiques à travers la sous-traitance, notamment dans l'industrie de la téléphonie mobile afin d'augmenter le taux d'intégration.

Le Président a par ailleurs demandé à éviter d'instituer de nouveaux impôts ou d'augmenter ceux déjà existant pour les professionnels de la pêche et appelé à "*se diriger sérieusement vers l'ouverture de chantiers de constructions navales avec des partenaires étrangers qui ont manifesté leur disponibilité*".

Enfin, M. Tebboune a instruit le ministre de l'Industrie afin de séparer les cahiers de charges des industries électroménagères et des industries électroniques, avec un taux d'intégration minimum de 70 %.

L. B.

TRANSPORT AÉRIEN

Les explications de Lazhar Hani

Le ministre des Transports, Lazhar Hani, a détaillé le plan de développement du Président Abdelmadjid Tebboune pour le secteur aérien et la restructuration d'Air Algérie. Il a expliqué que la compagnie aérienne nationale ne peut pas couvrir l'ensemble des 36 aéroports du pays, ce qui justifie, selon M. Hani, la décision du Président Tebboune de créer une nouvelle compagnie publique pour s'occuper du transport aérien domestique. Air Algérie pourrait alors se concentrer sur les vols internationaux. Hani a relevé que la "*compagnie aérienne nationale n'a pas su s'adapter aux mutations et les développements en cours dans le domaine aérien*". "*Toutes les grandes compagnies aériennes qui ne se mettent pas au diapason des évolutions vont disparaitre comme les dinosaures*", a estimé M. Hani sur les ondes de la Radio nationale.

Hani a assuré que la "*décision politique de rouvrir le secteur aérien au privé est irréversible*". Selon Lazhar Hani, l'implication du secteur privé va au-delà du seul secteur aérien, puisqu'il peut prétendre aussi à investir le créneau du transport maritime.

L'obligation de s'adapter aux mutations technologiques

Revenant sur la décision du président de la République relative à la réduction du nombre des agences d'Air Algérie à l'étranger, le ministre la justifie par les évolutions technologiques qui permettent aux usagers d'acheter leurs billets sur Internet. Ces représentations ont été créées durant la période où il n'y avait pas Internet et les moyens technologiques modernes. Les clients étaient obligés de se rendre dans les agences pour la réservation des billets. Avec l'avènement des nouvelles technologies, l'usager peut acheter son billet par voie électronique. "*Il n'est pas raisonnable de rester sur cette façon de faire qui est dépassée par le temps*", a soutenu Lazhar Hani.

Pas de date pour la reprise du transport interwilayas et du métro

Le ministre des Transports a annoncé qu'aucune décision n'a encore pas été prise pour la reprise du transport public interwilayas et du métro d'Alger, suspendus en raison de la pandémie de la Covid-19. "*Nous ne sommes pas préparés sur le plan organisationnel et du point de vue sanitaire la situation n'est pas propice, malgré la diminution des contaminations. Nous n'avons pas totalement vaincu l'épidémie*", a justifié Lazhar Hani.

R. N.

COMPAGNIE AÉRIENNE AIR ALGÉRIE

Le gouvernement décide de revoir le mode de gouvernance

PAR CHAHINE ASTOUATI

Le Conseil des ministres s'est penché dimanche sur le cas d'Air Algérie dont la situation financière, aggravée par la crise sanitaire, constitue une véritable bombe à retardement.

Ainsi, il a été décidé "*la révision du mode de gestion de la compagnie de manière à la rendre compétitive à l'international*", un objectif qui relève du défi, tant cette entreprise est confortablement installée depuis des décennies dans une routine de déficit financier chronique qui rend aujourd'hui difficile, voire impossible, la mise en œuvre des normes de gestion rationnelle.

Le défi de la compétitivité, que veut mettre en place le gouvernement, vient probablement du fait que l'état n'a plus les moyens d'injecter de l'argent frais pour maintenir à flot une compagnie juste par simple volontarisme politique, dés lors qu'il s'agit d'un symbole de souveraineté nationale.

Le changement de mode de gestion, aujourd'hui inévitable, passe par la nécessité de dégraisser le mammouth, soit tailler à mort dans un personnel pléthorique de plus de 9.000 salariés, tous services confondus qu'il faudrait amputer de deux tiers, de l'avis des experts.

Avec sensiblement la même flotte qu'Air Algérie, la RAM fonctionne avec deux fois moins de personnels, impératifs de rentabilité et de compétitivité obligent et représente aujourd'hui un pavillon international de référence.

Dans le cadre de ce nouveau mode de gestion qu'il entend engager, le gouvernement donne le ton en réduisant le nombre des agences commerciales à l'étranger qui est juste un non sens en termes de gestion à l'ère du "e-ticket". La presse a déjà fait état, il y a quelques jours, de la fermeture d'un grand nombre d'agence qui sont, comme chacun le sait, des planques pour les enfants de la nomenklatura rétribués en devises sonnantes et trébuchantes.

Par ailleurs, le Conseil des ministres a décidé la réouverture des aéroports intérieurs fermés et la création de compagnies spéciales en vue d'assurer le service de transport aérien interne pour créer une dynamique économique et absorber le chômage.

Décision est également prise de créer une plateforme pour un hub aéroportuaire de l'Algérie à Tamanrasset en collaboration avec les spécialistes et experts pour accéder aux marchés africains.

Enfin, il est également question d'exploiter la conjoncture économique mondiale pour l'ouverture de nouvelles lignes, notamment vers les Amériques et l'Afrique.

Encore que la rentabilité de ce genre de lignes n'est pas évidente dans le contexte actuel de concurrence internationale impitoyable, une norme qui ne fait pas partie du logiciel de gouvernance d'Air Algérie.

Que le Conseil des ministres ait choisi de s'occuper du cas d'Air Algérie, maintenant que les caisses de l'état ne permettent plus de refinancer son déficit, est assurément une décision qui va dans le bon sens de l'histoire.

Quand à sa mise en œuvre, c'est une autre paire de manches, sachant que, par le passé, toutes les velléités de "restructuration", de "filialisation" ont fait chou blanc devant des résistances rentières.

C. A.

ABDELMADJID ATTAR, MINISTRE DE L'ÉNERGIE

L'Algérie "attache une importance particulière à la sécurité nucléaire"

L'Algérie "*attache une importance particulière à la problématique de la protection physique des installations nucléaires et la sécurité des sources radioactives*", a indiqué hier à Alger le ministre de l'Énergie, Abdelmadjid Attar.

Lors de son discours d'ouverture des travaux de la journée d'information sur la protection physique des installations nucléaires et la sécurité des sources radioactives, organisée par le Commissariat à l'énergie atomique (Comena), M. Attar a fait savoir que l'Algérie, conformément à ses obligations et à ses engagements internationaux, attache une "*importance particulière*" à ces différents aspects de sécurité nucléaire.

Il a encouragé à cet effet l'initiative du Commissariat à travers le centre de formation et l'appui à la sécurité pour les actions de formation dans le domaine de la sécurité nucléaire "*dispensé aux organismes compétents et exploitants concernés au niveau national et sa contribution aux activités du réseau international des centres de sécurité nucléaire au niveau international et dont nous soutenons les efforts*".

De plus, lors d'un point de presse en marge de cette rencontre, le ministre de l'Énergie a rappelé que le pays dispose d'installations, de laboratoires et de cadres qui activent dans un domaine où sont présentes les radiations nucléaires, soulignant la nécessité de sensibiliser l'ensemble du personnel opérant dans les installations nucléaires ou près des sources de radiation.

Il a ainsi rappelé que "*compte tenu de ses obligations et de ses engagements internationaux, l'Algérie a ratifié tous les instruments juridiques internationaux qui se rapportent à la sécurité nucléaire et a marqué son adhésion aux mécanismes de mise en œuvre, en signant avec l'agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) le Plan intégré d'appui à la sécurité nucléaire (INSSP)*".

A noter que cette manifestation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la loi relative aux activités nucléaires et du décret présidentiel numéro 14-195 fixant les dispositions de sécurité nucléaire applicables à la protection physique des installations nucléaires, des matières nucléaires et de la sécurité des sources radioactives.

Par ailleurs, interrogé par la presse à propos de la question des déchets radioactifs générés par les essais nucléaires de la colonisation française dans le sud du pays, le ministre a fait savoir que "*la France doit ôter l'ensemble de ces déchets nucléaires en prenant sa responsabilité*".

Dans ce cadre, M. Attar a fait observer que des réunions et des échanges avec la France dans ce sens sont en cours.

R. E.

RENTRÉES SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les dates enfin fixées

Les dates des rentrées scolaire, universitaire et celle de la formation professionnelle ont été fixées ce dimanche lors du Conseil des ministres présidé par le chef de l'état Abdelmadjid Tebboune.

PAR RAHIMA RAHMOUNI

En effet, selon un communiqué du Conseil des ministres, la rentrée scolaire des élèves du primaire se fera le 21 octobre en cours pendant que les collégiens et lycéens reprendront les cours le 4 novembre prochain, cela en prenant en ligne de compte la garantie du transport scolaire pour les élèves et l'ouverture des cantines scolaires, et ce après consultation des partenaires sociaux et des associations de parents d'élève. Le Comité scientifique ayant, dans ce cadre, "*toutes les prérogatives pour examiner et revoir la situation concernant la rentrée scolaire*", a ajouté le communiqué.

La même source a, par ailleurs, précisé, que la "*date du 15 octobre a été retenue pour la rentrée dans le secteur de la formation professionnelle, et la date du 22 novembre 2020 pour la rentrée universitaire, en prenant en considération les impératifs liés à la réorganisation des cités universitaires et éviter la surcharge notamment au niveau des amphithéâtres, et ce au vu de la situation sanitaire due à la propagation de la Covid-19*".

S'agissant des mesures liées à la rentrée scolaire, le communiqué a mis l'accent sur le "*strict respect des conditions d'hygiène conformément au protocole sanitaire, en prenant en compte la santé de l'élève, étant au centre de tout intérêt et de toutes les priorités*".

L'accent a été également mis sur l'impérative "*désinfection des établissements scolaires 72 heures avant la rentrée avec l'impératif port du masque pour le cycle secondaire*".

Ouadjaout appelle les enseignants à se mobiliser contre la Covid-19

Le ministre de l'Éducation nationale, Mohamed Ouadjaout, a appelé lundi les enseignants, à se "*mobiliser*" pour préserver l'École algérienne, en assurant l'enseignement aux élèves et en préservant leur sécurité et santé, au vu de la propagation de la pandémie sanitaire.

Dans un message adressé aux enseignants à l'occasion de leur Journée, célébrée le 5 octobre de chaque année, le ministre de l'Éducation a souligné l'impérative "*mobilisation des enseignants pour l'École algérienne et pour les générations montantes, dans un contexte marqué par la propagation de cette pandémie qui ne cesse de prendre des vies*", ajoutant que la prochaine année scolaire (2020-2021) sera "*l'une des plus difficiles*".

A cette occasion, M. Ouadjaout a mis l'accent sur la nécessité de garantir l'enseignement aux élèves, après une interruption de plusieurs mois, tout en veillant à la préservation de leur sécurité et santé ainsi que celles des personnels pédagogiques et administratifs les encadrant, dans le respect "*strict*" des mesures préventives énoncées dans le protocole sanitaire élaboré par le ministère et adopté par le Comité scientifique relevant du ministère de la Santé. Rendant hommage aux milliers d'enseignants du secteur de l'Éducation nationale, le ministre a mis en avant "*le dévouement et l'abnégation*" des *enseignants dans la formation des élèves, en dépit des difficultés, faisant preuve d'un haut sens des responsabilités et de conscience professionnelle tout au long de cette année exceptionnelle sur tous les plans, en raison de la pandémie inattendue du nouveau coronavirus qui nécessité notre adaptation*".

Dans le même contexte, le premier responsable du secteur de l'Éducation a loué les efforts des enseignants qui se sont "*portés volontaires*" au cours de la dernière période pour dispenser des cours à distance et encadrer ensuite les candidats aux examens du BEM et du baccalauréat, en se mettant en isolation totale du monde extérieur jusqu'à la fin de ces deux examens. "*Vous vous êtes mobilisés pour assurer la continuité des cours, même si c'était à distance, mais également pour mener les examens à bien, et c'est le cas. Pour tout cela, je vous dis merci à vous les éducateurs*".

A cette occasion, le ministre a souligné l'importance de la célébration de cette Journée mondiale, "*qui nous rappelle la valeur de l'éducation et l'importance de construire un système éducatif qui encourage la réussite, grâce à la conscientisation de l'éducation dispensée, outre la nécessité d'œuvrer pour créer un environnement scolaire favorisant l'innovation*", ajoutant que cette Journée se voulait l'occasion pour "*rendre hommage avec déférence à tous les enseignantes et enseignants du secteur, qui relèvent quotidiennement de nombreux défis pour éduquer nos enfants dans des situations souvent compliquées et difficiles*". Il a également salué les efforts des enseignants pour "*assurer l'éducation de nos enfants, en leur inculquant l'amour d'apprendre et en développant leurs aptitudes et compétences pour leur permettre de jouer un rôle positif dans la société et de contribuer à son progrès*.

Au moment où la connaissance est devenue un facteur fondamental de production dans l'économie mondiale et une référence essentielle dans la société, nous sommes appelés constamment à actualiser les connaissances, notamment en ce qui concerne les technologies de l'information et de la communication(TIC)", a-t-il soutenu, appelant les enseignants à accompagner le ministère et à le soutenir dans ses efforts pour "*optimiser le rendement du système éducatif à la lumière de la nouvelle République dont les contours commencent à se profiler*".

R. R.

ENLÈVEMENTS DE PERSONNES

Le Président Tebboune ordonne l'application des peines maximales

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a ordonné, ce dimanche lors de la réunion du Conseil des ministres, l'application des peines maximales, sans possible allègement ou grâce, contre les auteurs de crimes d'enlèvement de personnes, et ce "*quels que soient les tenants et aboutissants de l'acte d'enlèvement*". Lors de la présentation du projet de loi relatif à la prévention et à la lutte contre les crimes d'enlèvement des personnes, le président de la République a insisté sur "*que la loi fasse la distinction entre les affaires liées à l'état civil, à l'instar des cas d'enlèvement d'enfants issus de mariages mixtes, et celles s'inscrivant dans le cadre de la protection et de la lutte contre l'enlèvement pour éviter les dilutions*".

De même qu'il a enjoint qu'il soit donné aux associations de la société civile un rôle clé dans la lutte contre ce fléau étranger à la société algérienne, à travers la constitution en tant partie civile.

Intervenant sur le projet de loi, le président de la République a souligné "*l'engagement de l'État à protéger les citoyens, à renforcer la justice et la primauté de la loi en vue de consolider le processus démocratique et restaurer l'autorité de l'État pour être juste et protecteur des faibles au vu de la propagation du phénomène d'enlèvement, étranger à notre société*".

R. N.

SCRUTIN SUR LE PROJET DE LA NOUVELLE CONSTITUTION

Tout a été entrepris pour permettre une "totale intégrité"

Afin de permettre des élections crédibles l'une des missions entreprises par l'Autorité indépendante, chargée de surveiller leur organisation, a consisté à réviser le fichier électoral, mettant à jour plusieurs milliers de noms de personnes décédées utilisés, parfois, par des candidats pour gonfler le nombre de votants en leur faveur.

PAR CHAHINE ASTOUATI

Soulignant qu'il ne s'agit pas là de méthodes "infondées", le président de l'Anie les explique par l'insuffisance du suivi de l'organisation des scrutins, mais pas toujours par des "*intentions malveillantes*", de certains parmi ces derniers.
Intervenant, hier, à l'émission *l'Invité de la rédaction* de la chaîne 3 de la Radio algérienne, Mohamed Chorfi évalue à plus de 23,5 millions le nombre d'électeurs inscrits et à 292.805 celui des personnes radiées, parmi lesquelles, ajoute-t-il, 35.528 "*l'ont été en raison du changement de résidence*". Il signale, d'autre part, que l'"*assainissement du fichier électoral se poursuivra jusqu'au moment de sa totale numérisation*".
De l'inscription de certains partis absents au Parlement, souhaitant, malgré tout, présenter des candidats au scrutin du 1er novembre prochain, le président de l'Autorité indépendante de surveillance des élections considère leur revendication "*légitime*". Il met, cependant, en avant, l'impossibilité d'ouvrir, quotidiennement, les radios et chaînes télé à plus de 30 candidats ou à leurs représentants. il ajoute qu'à condition de "*respecter l'ordre public, il est laissé à ceux-ci, la liberté de tenir des meetings et des réunions pour y présenter leurs programmes*".
Du déroulement du vote, M. Chorfi indique que l'Autorité qu'il préside va "*reprendre le même type d'organisation que celui utilisé lors de la récente présidentielle*". Il signale, par ailleurs, que dans un souci "*d'impartialité et de justice électorale, des citoyens volontaires, indépendants, des compétiteurs pourront être intégrés dans l'encadrement des bureaux de vote*".
L'Invité assure que la structure qu'il préside va faire en sorte de s'assurer que "*l'intégrité du vote soit protégée à 100 %*", pour éviter, dit-il, les "*déviations observées par le passé et parce que l'Algérie nouvelle a, depuis, déclaré la lutte à la corruption et à l'argent sale*".

C. A.

FUTURES ÉLECTIONS

Tebboune veut en finir avec la politique des quotas

PAR RAYAN NASSIM

Le Président Tebboune a exprimé hier sa ferme volonté d'en finir, une bonne fois pour toutes, avec la politique des quotas ayant structuré le paysage politique algérien depuis l'instauration du pluralisme et favoriser l'émergence d'une nouvelle classe de jeunes élus. Dans un discours prononcé par son conseiller Boualem Boualem au séminaire international intitulé "La constitution au service du citoyens", le président de la République est revenu sur la récente installation de la commission chargée de revoir le régime électoral, indiquant qu'elle "*est composée d'experts en droit et de représentants du ministère de l'Intérieur afin de préparer un projet qui puisse garantir la transparence et la régularité des futures élections*". Il s'agit aussi pour le Président Tebboune, poursuit son conseiller, "*d'encadrer le financement des élections pour faire respecter la volonté populaire et en finir définitivement avec les quotas afin de donner les mêmes chances à tous les candidats engagés dans la compétition électorale*".
Le Président entend ainsi "*protéger les voix des citoyens, renforcer la scène politique, à travers l'émergence d'une nouvelle génération de jeunes élus*", selon Boualem Boualem qui ajoute que "*dans l'Algérie nouvelle, personne ne sera protégé, personne ne bénéficiera de l'impunité, de l'immunité, l'argent proviendra uniquement du travail, de la création de richesse pour que le citoyens puisse constater un changement réel*".
Evoquant à ce propos les procès en corruption d'anciens responsables le président de la République pointe dans son propos "*l'ampleur du préjudice portée aux ressources de l'État en plus de la perte de confiance entre le gouverneur et le gouverné*".

R. N.

DOSSIERS MÉDICO-SOCIAUX DES RETRAITÉS DE L'ANP

étudiés au "cas par cas"

Les dossiers des blessés, des invalides et des radiés des rangs de l'Armée nationale populaire (ANP) sont étudiés au "*cas par cas*", a indiqué un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). "*Dans l'objectif de prendre en charge l'ensemble des préoccupations médico-sociales des différentes franges et catégories des retraités de l'Armée nationale populaire, en l'occurrence les blessés, les invalides et les radiés des rangs de l'ANP pour diverses raisons, et à l'issue des nombreuses rencontres regroupant les services compétents du ministère de la Défense nationale et les représentants desdites catégories, le ministère de la Défense nationale rassure les concernés que ses services œuvrent au suivi et à l'étude de leurs dossiers au cas par cas*", précise le communiqué.
A ce titre, "*les bureaux régionaux de la Caisse des retraites militaires ont reçu des dizaines de milliers de dossiers médicaux des différentes catégories concernées à travers toutes les Régions militaires, et s'attèlent actuellement à leur tri, à la vérification de leur constitution et à leur examen par les Commissions d'expertise médicale.*
Un effort qui requiert un certain temps afin de permettre à tous ceux qui remplissent les conditions requises, de jouir de leurs droits conformément à la réglementation en vigueur", souligne la même source.
"*Ces démarches s'inscrivent dans le cadre du grand intérêt que le président de la République, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, confère personnellement à la parfaite prise en charge des préoccupations des enfants de l'ANP, ayant honoré leurs années de service dans les rangs*", rappelle le MDN dans son communiqué.

NOYADE DANS UN PUITS

Le corps d'un homme repêché à Lakhdaria

Le corps d'un homme, mort par noyade dans un puits à Lakhdaria, a été repêché dimanche soir, a-t-on appris auprès des services de la Protection civile.
Agée de 59 ans, la victime a été retrouvée morte dans un puits situé dans la localité de Hezzama relevant de la commune de Lakhdaria, selon les détails fournis par le chargé de la communication de la Protection civile, le sous-lieutenant Abdat Youcef. Une enquête a été ouverte par les services de la Gendarmerie nationale pour élucider les circonstances exactes de cette noyade.

R. N.

PRÉTENDUE PRÉSENCE DE FORCES DE L'ANP AU MALI

Le MDN dément de façon formelle

Dans un communiqué, publié hier sur son site officiel, le ministère de la Défense nationale (MDN) a démenti de façon formelle des allégations de sources maliennes, faisant état de la présence d'éléments de l'Armée nationale populaire (ANP) dans la localité frontalière malienne d'In-Khalil. Le communiqué précise que "*suite à certaines allégations formulées par des parties maliennes et reprises par certains médias maliens, faisant état d'une prétendue présence des éléments de l'Armée nationale populaire dans la localité frontalière malienne d'In-Khalil et qu'une partie du territoire malien a été annexée par l'Armée algérienne, le ministère de la Défense nationale tient à apporter un démenti formel à ces allégations tendancieuses*".
Apportant des éclaircissements sur le sujet, le MDN souligne que "*ces allégations font suite à une mission technique conduite par des experts relevant du service géographique et de télédétection de l'Armée nationale populaire accompagnés par un détachement de sécurisation et de protection et à l'intérieur du territoire national pour effectuer des travaux de vérification des bornes du tracé frontalier algéro-malien et à proximité de la localité frontalière malienne d'In-Khalil, et que cette mission technique a achevé ses travaux en date du 21 septembre 2020 avant de quitter les lieux sans enregistrer aucun incident*", explique le communiqué.
La même source rappelle qu'"il convient de préciser que l'Algérie, qui a toujours veillé à la sécurisation de ses frontières nationales, notamment à l'ombre du climat d'instabilité prévalant dans la région du Sahel, réitère son total engagement à respecter la souveraineté des États et le principe de l'intangibilité des frontières, notamment avec un pays frère en l'occurrence le Mali, et ce, conformément aux dispositions de la Convention de bornage du 8 mai 1983 signée entre les deux pays, et réaffirme également son attachement à asseoir les principes de bon voisinage et à apporter aide et assistance aux pays voisins lorsque le besoin se fait ressentir", a-t-elle conclu.

R. N.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE DJELFA
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS.
Code fiscal : 0.002 1701.50020 69 DEP

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCES DE CAPACITES MINIMALES N°31 /2020

La Direction des équipements publics de la Wilaya de Djelfa lance un avis d'appel d'offre ouvert avec exigences de capacités minimales pour **réalisation reste à réaliser lot n° 09: : poste transformateur(équipement) +éclairage extérieur et réseau basse tension.**

dans le cadre étude , réalisation et équipement par des Meuble scolaire , Services communs et parc autos à l'institut national spécialisé de formation professionnelle à DJELFA (programme de soutien à la croissance économique 2010) .

Les entreprises titulaires d'un certificat de qualification et de classification professionnelles de catégorie 02 ou plus activité principale ou secondaire bâtiment avec le code d'activité l'électricité peuvent participer :

- avec présentation des attestations de bonne exécution des travaux d' électricité réceptionnés provisoirement durant les années (2014-2015-2016-2017-2018-2019-2020)avec un montant égal ou sup à 4.000.000.00 Da et une moyenne du bilan financier pour les années 2016/2017/2018 ou les années 2017/2018/2019 , égale ou sup à 5.000.000.00 Da.

Les entreprises intéressées peuvent retirer le cahier des charges auprès Direction des équipements publics (service de l'administration et des moyens)cité berbih Djelfa .

Les offres doivent comporter un dossier de candidature.une offre technique et une offre financière.

Le dossier de candidature. L'offre technique et l'offre financière sont insères dans des enveloppes séparées et cachetées .indiquant la dénomination de l'entreprise .la

Référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention ' dossier de candidature'.' Offre technique'. Ou 'offre financier' selon le cas .ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppes cachètes et anonyme. Comporte la mention ' à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres ' appel d'offres N : ..... L'objet de l'appel d'offres'

Cette enveloppe principale abritera **03** autres enveloppes scellées identifiées

1) **Offre du candidature** abritera les pièces suivantes :
   1) Déclaration dc la candidature (cachée et datée et paraphée).
   2) Certificat de qualification catégorie demandée.
   3) Copie du Statut de société s'il existe.
   4) La déclaration de probité (cachée et datée et paraphée)..
   5) Moyens Matériels demandés.
   6) Moyens humains demandés.
   7) Références de l'entreprise demandés.
   8) Moyenne de chiffre d'affaires des années (2016-2017-2018)ou (2017-2018-2019).
   9) Planning des travaux (cachée et datée et paraphée).
   10) DEPOT des comptes sociaux de l'année 2019.
   11) Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats.des soumissionnaires ou. Le cas échéant .des sous -traitants.
   12) Registre de commerce électronique

2) **Offre technique** abritera:

1/Le cahier des charges portant a la dernière page. La mention manuscrite – lu et accepté-

2/La déclaration à souscrire

3/ Mémoire technique.

3) **Offre financière** abritera:

lettre de soumission +BPU +Devis

L'offre devra être déposé dans les délais requis à l'adresse ci après : Direction des Equipements Publics –DEP- Cité BENREBIH Djelfa

La durée de préparation des offres est fixé à 10 jours, La date de dépôt des offres est fixée au **10** ème jour de **8** h à **12** h qui court à partir de la première publication de l'avis d'appel d'offres dans l'un des quotidiens nationaux ou le BOMOP, si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date de dépôt est reportée jusqu'au jour ouvrable suivant,

L'ouverture des plis des offres techniques et financières se fera en séance publique et aura lieu le jour coïncidant avec la date de dépôt des offres à **14** h au siège de la direction des équipements publics

La durée de validité des offres est fixé a 100 jours, à compter de la date limite de dépôt des offres.

Le présent avis tient lieu d'invitation aux soumissionnaires pour assister à l'ouverture des plis.

Midi Libre n° 4104 - Mardi 6 octobre 2020 - Anep 2016 016 027

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la Communication

Prix du Président de la République, du Journaliste Professionnel

Sixième édition, 2020

«La numérisation..une passerelle vers l'Algérie nouvelle »

Le Ministère de la Communication annonce le lancement du **«Prix du Président de la République, du Journaliste Professionnel»**, dans sa cinquième édition, comptant pour l'année 2020, qui sera décerné à l'occasion de la célébration de la Journée nationale de la Presse le 22 octobre 2020.

Ce prix a été institué par décret présidentiel N° 15-133 du 02 Chaabane 1436 correspondant au 21 mai 2015, en signe de reconnaissance au valeureux parcours des journalistes Algériens durant la guerre de libération nationale et d'appui aux efforts des professionnels de la presse nationale qui contribuent à la promotion du droit du citoyen à une information objective et crédible à travers la presse écrite, audiovisuelle et électronique.

Objectifs:

- Encourager et promouvoir la production journalistique nationale sous toutes ses formes
- Stimuler l'excellence, la création et la professionnalisation au sein de la presse nationale en instaurant la culture du mérite.
- Récompenser les meilleures œuvres individuelles ou collectives ayant trait à la thématique retenue.

Catégories du prix :

- **L'information écrite :** article de fond, critique, éditorial, reportage ou enquête.
- **L'information télévisuelle :** reportages, enquêtes d'investigation, documentaires, bandes d'actualités filmées.
- **L'information radiophonique :** émission d'information, reportages, et enquêtes.
- **La presse électronique :** meilleure œuvre d'information diffusée sur le net.
- **L'illustration :** photographies, dessins et caricatures de presse publiés par un organe de presse nationale.

Conditions de participation :

- Etre de nationalité Algérienne ;
- Etre titulaire de la carte nationale de journaliste professionnel ;
- Ne pas être membre du jury ;
- Le candidat peut présenter sa candidature à titre individuel ou collectif.
- Le candidat n'est autorisé à participer que dans une seule catégorie et par une seule œuvre, à l'exception du prix d'illustration dont le nombre peut atteindre dix (10) exemplaires de photographies, dessins ou caricatures de presse.
- Les œuvres présentées doivent faire l'objet de diffusion ou de publication par un organe de presse national durant la période 2019 - 2020.

Thème du concours: «La numérisation..une passerelle vers l'Algérie nouvelle »

Modalités d'attribution du prix :

Le jury procédera à la sélection des trois lauréats dans chacune des 05 catégories. Le prix sera décerné à la meilleure œuvre des trois lauréats. En plus du certificat de mérite, les lauréats des quatre premières catégories bénéficieront d'une récompense financière dont le montant est fixé comme suit :

- Un million de dinars (1.000.000DA) pour le 1 er lauréat
- Cinq cent mille dinars (500.000DA) pour le 2e lauréat
- Trois cent mille dinars (300.000DA) pour le 3e lauréat

Pour la cinquième catégorie, l'auteur de la meilleure illustration bénéficiera d'une récompense financière de l'ordre de cent mille dinars (100.000 DA).

Dossier de candidature :

Les dossiers de candidatures doivent contenir les documents et pièces qui suivent :

a) Pièces administratives :

- Copie de la carte nationale du journaliste professionnel.
- Attestation de travail datée de moins de trois mois.

b) Œuvre objet de participation :

- L'œuvre faisant objet de participation doit être remise dans les conditions et les normes techniques requises.

c) Formulaire de candidature portant ce qui suit :

- Données personnelles sur le candidat ;
- Données relatives à l'œuvre objet de participation ;
- Justificatif de diffusion ou de publication de l'œuvre, signé conjointement par le candidat et la direction du media employeur.

Dépôt des dossiers :

Les dossiers de participation seront adressés au président du jury du Prix du Président de la république du journaliste professionnel, Ministère de la Communication, avenue des 3 frères Bouaddou, Bir Mourad Rais, Alger.

- Par voie postale, le cachet de la poste faisant foi,
- Par dépôt au bureau d'ordre général (B.O.G) du Ministère de la communication

La date limite du dépôt des dossiers est fixée au 18 octobre 2020.

Formulaire de candidature :

Voir le lien de téléchargement sur le site web du Ministère de la communication:
http://www.ministerecommunication.gov.dz/fr

MARCHÉ AUTOMOBILE ALGÉRIEN

Bilan du ministère de l'Industrie

Le ministère de l'Industrie vient de présenter le bilan de la phase de préinscription aux dispositifs régissant les activités de construction de véhicules et de concessionnaires de véhicules neufs.

Voici, en texte intégral, le bilan qu'a communiqué le ministère de l'Industrie concernant les préinscriptions aux dispositifs régissant les activités de construction de véhicules et de concessionnaires de véhicules neufs :

Dans le cadre de l'opération de préinscription aux dispositifs régissant les activités de construction de véhicules et de concessionnaires de véhicules neufs, lancée le 20 septembre 2020, le ministère de l'Industrie a enregistré, jusqu'au 1er octobre en cours, 184 préinscriptions formulées par 140 opérateurs économiques. A souligner que cette opération de préinscription est nécessaire pour l'introduction en ligne des demandes d'agrément provisoire et définitif ainsi que les demandes d'avis technique pour l'exercice des activités de construction de véhicules et/ou de concessionnaires de véhicules neufs.

Dans cette même opération de préinscription, certains opérateurs ont émargé aux deux dispositifs, édictés respectivement par le décret exécutif numéro 20-226 fixant les conditions et les modalités d'exercice de l'activité de construction de véhicules et le décret exécutif numéro 20-227 fixant les conditions et les modalités d'exercice de l'activité de concessionnaires de véhicules neufs. Ainsi, à la fin des deux semaines écoulées, 133 préinscriptions ont été enregistrées pour l'activité de concessionnaires de véhicules neufs (tous types confondus) et 51 préinscriptions ont été enregistrées pour l'activité de construction de véhicules (tous types confondus).

Dispositif régissant les concessionnaires de véhicules neufs

Par domaine d'activité, les préinscriptions au dispositif régissant les concessionnaires de véhicules neufs font ressortir 40 demandes pour l'automobile, 37 pour les motocycles, 15 pour les camions, 12 pour les engins roulants, 10 pour les tracteurs et matériels agricoles, 6 pour les bus et autocars, 5 pour le matériel des travaux publics et 4 pour les tracteurs routiers et 4 autres pour les semi-remorques, soit un total de 133 demandes.

Dispositif régissant les activités de construction de véhicules

Pour le dispositif régissant l'activité de construction de véhicules, 13 demandes ont été enregistrées pour l'automobile, 13 pour les motocycles, 7 pour les camions, 5 pour les tracteurs et matériels agricoles, 4 pour les bus et autocars, 4 pour les tracteurs routiers, 4 les semi-remorques, 4 pour les engins roulants et 1 demande pour le matériel des travaux publics, soit un total de 51 demandes.

A rappeler que l'opération de préinscriptions aux dispositifs régissant les activités de construction de véhicules et de concessionnaires de véhicules neufs, se poursuit.

Les opérateurs intéressés peuvent se présenter, uniquement sur rendez-vous, au niveau du siège du ministère de l'Industrie situé 2, rue Ahmed-Bey immeuble Le Colisée, Alger, pour procéder aux préinscriptions électroniques sur le portail dédié aux dispositifs, munis de : pièce d'identité nationale ; statut de l'entreprise ; registre de commerce, le cas échéant. Pour l'obtention du rendez-vous, les opérateurs sont invités ainsi à s'inscrire via l'adresse mail : info.dispositifs@industrie.gov.dz ou bien par téléphone aux numéros suivants :

Tél : 021 23 92 25 / 021 23 95 07.

HYUNDAI

Un teaser de la nouvelle Elantra N dévoilé

À quelques heures du dévoilement de la i20 N Line et six semaines après le dévoilement de la version N Line de l'Elantra, Hyundai annonce l'arrivée de la version sportive de l'Elantra, portant le label hautes performances "N" de Hyundai Motor, qui a été choisi en référence à Namyang et au Nürburgring.

En effet, le constructeur sud-coréen a récemment publié une vidéo pour célébrer le lancement des voitures de course TCR. Cependant, à la minute 1:03 du vidéo, Hyundai a présenté un prototype camouflé de l'Elantra N sortant du garage, montrant son avant, en plus d'un bref aperçu de son profil.

En se basant sur cette nouvelle vidéo teaser et sur les photos d'espionnage précédentes, il semble évident que l'Elantra sera l'une des berlines sportives les plus puissantes, et ce, grâce à ses pare-chocs sportifs avant et arrière, son aileron arrière fixe, ses roues et ses freins élargis et ses spoilers latéraux.

Mécaniquement, l'Elantra N sera très probablement propulsée par le même moteur livré sur la Hyundai i30, il s'agit d'un moteur quatre cylindres turbocompressé de 2,0 litres générant une puissance de 276 ch et un couple de 392 Nm, associé à la nouvelle boîte de vitesses automatique à huit rapports, avec l'option d'une transmission manuelle à six vitesses.

ACCIDENT DE LA ROUTE À CONSTANTINE

Plus de 50 % survenus dans des virages dangereux

Plus de 50 % des accidents de la circulation survenus depuis le début de l'année en cours dans la wilaya de Constantine se sont produits dans des virages dangereux, a indiqué le chargé de communication auprès de la Sûreté de la wilaya. "*Sur un total de 215 accidents de la circulation enregistrés entre janvier et août derniers, 114 accidents de la route ont eu lieu dans des virages dangereux*", a expliqué le lieutenant Billel Benkhelifa, en marge d'une campagne de sensibilisation organisée par ce corps constitué en collaboration avec la direction de la Protection civile (DPC) ainsi que l'association El Ouifak, représentante des auto-écoles de la wilaya de Constantine.

Outre le caractère dangereux des virages, ces drames de la route, recensés notamment sur les routes nationales traversant le chef-lieu, ont été causés principalement par "*l'excès de vitesse, le dépassement dangereux et le mauvais état des véhicules*", a souligné la même source.

Les usagers de la route ont été sensibilisés à la nécessaire application stricte du code de la route au niveau des zones et virages dangereux considérés comme "*les points noirs du trafic routier*" au cours de cette sortie sur le terrain, effectuée sur les axes routiers de la RN 5, notamment sur les tronçons reliant les cités Zouaghi-Slimane à Kouhil-Lakhdar et la localité d'Aïn el- Bey à la cité Boussouf, où plusieurs accidents de la route ont été signalés. "*En sus du respect du code de la route, le contrôle technique périodique des véhicules et l'authenticité des pièces de rechange peuvent éviter de nombreux accidents mortels*", a indiqué, à l'*APS*, Moualaf Issac, représentant de l'association El Ouifak, mettant l'accent sur ce phénomène qui prend de plus en plus de l'ampleur et l'importance de sensibiliser les usagers de la route. De leur côté, certains usagers de la route sensibilisés ont appelé à la multiplication des panneaux publicitaires avertissant les usagers de la route de ces points noirs, la rénovation des plaques de signalisation et la restauration des routes dégradées pour réduire les accidents de la circulation. Dans la wilaya de Constantine, 17 personnes ont perdu la vie et 295 autres ont été blessées dans les 215 accidents de la route enregistrés depuis le début de l'année en cours, selon les statistiques présentées lors de cette journée par les services de la police.

IMPORTATION DE VÉHICULES DE MOINS DE TROIS ANS

La décision "gelée"

L'importation des voitures de moins de trois ans, introduite par la loi de finances de 2020, a été "gelée", a annoncé à Alger le ministre de l'Industrie, Ferhat Aït Ali.

"*L'importation des voitures de moins de trois ans a été gelée ( ) nous ne voulons pas importer de la ferraille (...) et nous ne voulons pas encourager le marché informel de la devise*", a-t-il déclaré à la presse, en marge de la Conférence nationale des start-ups, ouverte samedi à Alger.

Le ministre a d'abord fait remarquer qu'une voiture de moins de trois ans achetée d'Europe "*aura roulé 20.000 kilomètres au maximum, ce qui rend ces véhicules excessivement chers pour le consommateur algérien à revenu moyen*". "*Maintenant, si on compte acheter des véhicules de moins de dix ans à la place de ceux de moins de trois ans, comme ça été fait dans le passé, la ferraille ne nous intéresse pas*", a-t-il soutenu.

Ensuite, soutient le ministre, "*lorsque cette mesure a été introduite dans la loi de finances de 2020, il n'y avait pas la possibilité d'importer des véhicules neufs*". Enfin, l'autre motif qui a poussé le gouvernement à renoncer à l'importation des véhicules d'occasion est le risque d'encourager le recours au marché informel de la devise. "*Pour se payer des voitures d'occasion, les gens iront au marché informel, alors que l'État ne peut en aucun cas encourager ce marché*", a-t-il encore argué.

BAIC ALGÉRIE

Suspension des commandes sur la D20

Baic Algérie a annoncé la suspension temporaire de la réception des commandes sur la Baic D20 Coupé, en attendant l'arrivage d'un nouveau stock de D20 et X25 (apparemment le dernier stock), dont les tarifs n'ont pas été déterminés. Donc, encore une fois, les prix des voitures Baic vont changer pour connaître probablement une nouvelle hausse, selon Baic Algérie. Par ailleurs, le pick-up Terralord est toujours disponible dans ses deux versions 4x2 et 4x4, avec un délai de livraison d'une semaine, au prix de 6.800.000 DA pour la version 4x2 et 7.000.000 DA pour la version 4x4.

Pour rappel, le Président-directeur général de BAIC Algérie, Noureddine Seriak, a déjà exprimé la volonté de sa société de déposer son dossier relatif à l'importation et la construction de voitures en Algérie. Précisant que Baic Algérie vise à garantir la disponibilité de plusieurs modèles sur le marché et que son usine vise principalement l'exportation de 50 % de sa production vers l'étranger.

CONTRÔLE TECHNIQUE DE VÉHICULES

Les conducteurs appelés à respecter les délais

La Direction général de la Sûreté nationale (DGSN) a appelé les conducteurs et les usagers de la route à l'impératif d'effectuer le contrôle technique périodique des véhicules.

La DGSN souligne, à cet effet, l'importance "*d'effectuer le contrôle technique périodique des véhicules et de vérifier l'état des pneus, du système de freinage, des différents dispositifs de vue et des essuies glaces, tout en évitant l'excès de vitesse, notamment lors de la chute des premières goutes de pluie*", précise la même source.

Elle met également en garde les chauffeurs contre l'excès de vitesse, notamment dans les reliefs où est enregistrée une baisse de vue particulièrement la nuit avec l'apparition de brouillards, et recommande le respect des feux de circulation à l'intérieur des agglomérations. La DGSN invite l'ensemble des usagers de la route, à l'instar des conducteurs de bus de transport de voyageurs, de camions, de véhicules légers et de motocycles, à faire preuve de prudence et de vigilance depuis la tombée des premières gouttes de pluie à l'origine des dangers de la route, a précisé la même source. Elle rappelle le numéro vert 15 48 et celui des secours 17, son site électronique et ses pages Facebook et Twitter mis à la disposition des citoyens 24h/24 pour recevoir tout signalement, répondre aux préoccupations et apporter aide et assistance en coordination avec ses partenaires concernés.

La DGSN invite, par la même occasion, les citoyens des régions connaissant des intempéries à suivre rigoureusement, à travers les moyens de communication et des stations de radios locales, les bulletins météo spéciaux (BMS) afin de prendre les mesures nécessaires à leur prévention et à la protection de leurs biens, a conclu le communiqué.

GM TRADE

Quelques véhicules disponibles mais momentanément invendables chez Chery

La marque Chery, représentée par le groupe Mazouz, GM Trade, connaît une situation inédite, avec des lots de véhicules disponibles coïncidant avec une période ou la vente est bloquée, le groupe étant géré par un administrateur de l'état. Il y a des véhicules Chery physiquement disponibles mais pas vendables pour le moment chez GM Trade, les processus de vente étant bloqués actuellement, en même temps que le groupe est géré par un administrateur désigné par l'état. Par ailleurs, l'usine au niveau de Sétif est également à l'arrêt. Il s'agit, d'une part, des petites camionnettes Chery, en Simple Cabine et en Double Cabine, ainsi qu'en version frigorifique a une ou deux portes. D'autre part, un Minivan 7 places. Le processus de vente reprendra ultérieurement avec éventuellement un changement de prix.

SALON DE PÉKIN 2020

Morris Garages présente la MG5

À l'occasion du salon de l'automobile de Pékin (Beijing International Automotive Exhibition), le constructeur automobile, Morris Garages (MG), a dévoilé la nouvelle génération de sa berline MG5 entièrement dédiée au marché chinois.

En effet, il semble qu'il s'agit d'un modèle qui rassemble une série de lignes dérivant de la Hyundai Elantra, la Mercedes CLA, l'ancienne Peugeot 508 et la Kia Stinger, et cela dans l'objectif de concevoir une voiture de design unique.
À l'avant, la silhouette de la voiture et les phares sont très similaires à ceux que l'on trouve sur la nouvelle Hyundai Elantra, mais avec des phares plus petits et une calandre plus grande qui s'étend sur les côtés du pare-chocs avant pour se fondre en douceur avec les grandes prises d'air latérales. Du profil, on trouve une ligne de toit incurvée similaire à celle de la Kia Stinger, qui se termine également par un carénage arrière identique à celui de la Mercedes CLA avec des feux arrière partageant la même forme, mais un peu plus grands, en plus d'une signature lumineuse interne similaire à celle de la première génération de la 508. Dans l'ensemble, la berline familiale de Morris Garage adopte un tout nouveau design moderne, sportif, offensif et élégant pour une longueur de 4675 mm, d'une largeur de 1.842 mm et d'une hauteur de 1.480 mm, avec 2.680 mm entre les roues avant et arrière. Côté motorisation, l'offre mécanique se compose exclusivement de deux moteurs à essence, le premier est un moteur atmosphérique de 1,5 litre de 120 ch et le second est un moteur turbo de 1,5 litre de 173 ch.

TOYOTA SUPRA

Un nouveau moteur et une boîte de vitesses manuelle

Toyota a reçu beaucoup de critiques à propos de sa légendaire Supra, le fruit d'une collaboration conclu entre le constructeur japonais et le géant allemand BMW, en effet, l'absence de la boîte manuelle sur ce modèle, a aggravé les choses, car plusieurs amateurs de la Supra auraient préféré pouvoir opter pour une variante à trois pédales, déclenchant ainsi un débat entre les fans de la marque japonaise en particulier et les fans des voitures japonaises en général, considérant que Toyota a abandonné ses traditions qui associent le plaisir de la conduite avec le long héritage des anciennes voitures. Bien que la Supra dispose d'un moteur décent avec des performances respectables, il semble que Toyota n'en est pas convaincue et souhaite rendre la Supra plus puissante et plus performante à tous les niveaux, grâce à une nouvelle version siglée GRMN, et ce, selon les dernières rumeurs. On peut dire également que Toyota était un peu obligée de passer par cette étape, notamment après la présentation du Z-Proto par Nissan, livré avec une boîte automatique et un moteur V6 d'une puissance allant jusqu'à 400 chevaux, c'est-à-dire tout ce que les fans de voitures de sport japonais veulent. Pour confirmer ces rumeurs, une vidéo a récemment été publiée sur YouTube, montrant un prototype de la Supra qui roule en essai sur le célèbre circuit du Nürburgring, on remarque que le moteur sonnait différemment, et que la boîte de vitesses était plus réactive, cela s'ajoute aux informations rapportées par le site japonais MAG X, qui indiquent que la Toyota Supra GRMN sera livrée avec un nouveau moteur et une boîte de vitesses manuelle. Les rumeurs voudraient que Toyota soit en train d'élaborer une nouvelle version équipée du moteur de la BMW M3, sous le nom de S58, il s'agit d'un six cylindres en ligne turbo, d'une capacité de 3,0 litres, mais au lieu de 503 ch et 650 Nm de couple disponibles avec la BMW M3, la Supra aura des chiffres plus élevés. Pour rappel, la Toyota Supra est actuellement équipée du moteur V6 en ligne de BMW, de 3,0 litres qui développe 335 ch et 494 Nm de couple, la puissance est transmise aux roues arrière via une boîte de vitesses automatique à 8 rapports.

DACIA

3e génération des Sandero et Logan

Quelques jours après les rares photos teaser officielles des Sandero et Logan, Dacia dévoile enfin ses deux stars avec des photos détaillées de l'intérieur et de l'extérieur, ainsi que plusieurs informations.
Dacia vient de présenter les Logan et Sandero de 3e génération, les deux voitures ont été construites sur la plate-forme CMF utilisée dans la Clio 5, dans une version simplifiée, qui permet néanmoins d'utiliser de nombreuses aides de conduite, d'éléments de sécurité et de modularités.
De l'extérieur, le changement est très facilement repéré, avec la nouvelle signature lumineuse en Y, à l'avant comme à l'arrière. Au chapitre des capacités de rangements, le hayon de la Sandero a une capacité de 328 litres et le coffre de la Logan peut accueillir une charge de 528 litres. Notamment grâce au dessin en hauteur de ce dernier. A l'intérieur, Dacia a introduit un

design moderne et concentré sur la pratique, via un tableau de bord traditionnel mais très clair, avec un écran d'information de 3,5 pouces au centre. Sur les versions de base, pas d'écran sur la console centrale mais un emplacement dédié pour poser un smartphone, qui peut être lié à la voiture via le port USB situé au centre du tableau de bord ou via bluetooth. Grâce au système Media Control chargé dans le téléphone. Une solution intelligente pour réduire le prix de la voiture, les smartphones étant utilisés par le plus grand nombre. Les versions supérieures disposent évidement d'un écran central de 8 pouces qui prend en charge Android Auto et Apple Car Play.
Selon les marchés, la voiture peut offrir de série ou en option, la fonction d'entrée sans clé, les sièges avant chauffants, la climatisation automatique, la caméra arrière, les capteurs avant et arrière, le système de surveillance des angles morts.
Mécaniquement, Dacia a abandonné les moteurs diesel au profit de moteurs à essence à 3 cylindres de 1,0 litre de cylindrée. La version atmosphérique affiche 65ch avec une boite de vitesse manuelle BVM 5 rapports. La version turbo affiche 90ch dans un premier temps, avec au choix une BVM 6 rapport ou une boite automatique CVT. Enfin, une version 1,0 TCE 100ch arrivera par la suite, avec la possibilité de bicarburation Essence/GPL.
Finalement, la Sandero et la Logan entreront sur les marchés mondiaux dans les mois à venir, et Dacia promet également que ces voitures seront à des prix très compétitifs dans cette catégorie de voitures.

ALGER, ÉTABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER D'AÏN-TAYA

Des conditions d'accueil et de prise en charge satisfaisantes

Une visite inopinée à l'hôpital d'Aïn- Taya a permis aux inspecteurs dépêchés sur place de constater la bonne tenue des lieux, l'accueil et la prise en charge satisfaisant des patients...

PAR BOUZIANE MEHDI

Dépêchée par le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, la délégation d'inspecteurs n'a pas, mardi 22 septembre, d'exprimer sa "*satisfaction*" concernant les conditions d'accueil et de prise en charge des patients, a indiqué l'*APS*.

Dans le cadre de leurs missions, les inspecteurs avaient pour mission de s'enquérir des services offerts aux citoyens en matière d'accueil et de prise en charge.

Selon l'*APS*, ils ont exprimé leur "*satisfaction quant au déroulement du travail au niveau des différents services, dont le service des urgences et les services spécialisés, à l'instar des services de gynécologie obstétrique, de chirurgie et de pédiatrie*".

Ils ont suivi le parcours habituel de tout citoyen à l'hôpital en vue de s'enquérir des conditions d'accueil, notamment au niveau du service gynécologie-obstétrique d'autant que ce service enregistre un grand afflux.

Les inspecteurs se sont, au cours de leur mission, focalisés sur le respect des dispositions d'hygiène ainsi que la disponibilité des équipements médicaux (scanners, laboratoires et réactifs) mais aussi la présence des staffs médicaux et paramédicaux dans les différents services.

Au niveau du service de chirurgie, qui a été réservé pendant plus de 4 mois à l'accueil des personnes contaminés à la Covid-19, un retour progressif a été enregistré et plusieurs opérations chirurgicales d'urgence ont été programmées récemment, avec maintien du système de prévention contre le coronavirus en cas d'une autre vague de contamination, selon les déclarations du staff médical qui a soulevé ses préoccupations aux inspecteurs, essentiellement liées au manque de médecins réanimateurs (7 médecins uniquement), jugeant ce nombre "*insuffisant*" pour le bon déroulement de l'hôpital, outre le renforcement de certains services de l'établissement à savoir l'obstétrique, la pédiatrie, la chirurgie.

La directrice de l'EPH d'Aïn-Taya, Zahia Kalthoum, a affirmé, quant à elle, que la "*particularité de cet hôpital réside dans sa situation géographique, c'est pourquoi un nombre important de parturientes viennent, notamment de la wilaya de Boumerdès, pour le services de maternité, ajoutant qu'à ce propos, 16 lits atteintes du coronavirus ont été affectés, sur un total de 105 lits relevant du service de maternité*".

Récemment, des équipes de l'inspection générale du ministère de la Santé ont procédé à des opérations d'inspection et d'évaluation générales de plusieurs structures et établissements sanitaires publics et privés, sur instruction du ministre de la Santé qui a donné "*des instructions visant à s'enquérir de la qualité des services fournis aux citoyens en matière d'accueil et de prise en charge des malades, de gestion des urgences, d'hygiène et de maîtrise de la gestion et de la maintenance des équipements médicaux pour optimiser leur utilisation et assurer les meilleures conditions de travail au profit des professionnels de la santé*".

Dans le cadre de la nouvelle stratégie de santé, en application des orientations du gouvernement, il s'agit, en outre, « de s'enquérir de la mise en œuvre par ces établissements des instructions et orientations données dernièrement par l'administration centrale visant l'amélioration du niveau de prise en charge des citoyens et le traitement des lacunes enregistrées pour une meilleure protection sanitaire, outre le renforcement et l'appui des activités sanitaires dans les différentes spécialités, au vu de l'amélioration de la situation épidémiologique.

B. M.

TIPASA, ÉRADICATION DE L'HABITAT PRÉCAIRE

Remise de décisions d'affectation de 1.600 logements AADL

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Kamel Nasri, a présidé à Tipasa, une cérémonie de remise de décisions d'affectation de 1.600 logements AADL réalisés dans des délais records. Le ministre a exprimé, à l'occasion, sa "*satisfaction*" suite à la concrétisation de ce programme de logements location-vente, réalisé par l'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL), au niveau de deux sites du centre-ville de Tipasa, dans un délai record qui n'a pas dépassé les 24 mois.

"*Nous partageons la joie des familles bénéficiaires, d'autant plus qu'elle coïncide avec la rentrée sociale*", a-t-il ajouté, insistant sur le délai record de réalisation de ces logements, "*en dépit des contraintes ayant entravé ce programme dans une wilaya comme, à l'instar de la rareté du foncier constructible, vu que la wilaya a une double vocation, agricole et archéologique. Mais le défi a été relevé avec succès*", a observé M. Nasri.

S'adressant aux familles bénéficiaires et à tous les souscripteurs aux projets AADL, en attente de leur logement, le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville leur a recommandé d'être "*confiants*", rassurant que "*chaque souscripteur ayant versé la première tranche du programme aura droit à un appartement qui lui assurera une vie digne*", a-t-il dit. Il a, également, affirmé l'"*engagement de l'État à maintenir cette cadence des travaux, en vue de concrétiser tous les programmes AADL, actuellement en chantier dans la wilaya de Tipasa, où les souscripteurs à cette formule de logement dépassent les 12.000*", a-t-il indiqué. "*Les décisions d'affectation seront progressivement remises aux souscripteurs, durant l'année en cours, notamment concernant les projets en réalisation au chef-lieu de wilaya, Bou Ismail et Fouka*", a-t-il fait savoir.

Dans le même sillage, le ministre de l'Habitat a instruit les responsables en charge du suivi de la réalisation de ces projets, de l'"*impératif de trouver des solutions adéquates au problème d'alimentation en gaz naturel, tout en œuvrant à la réduction des délais de raccordement des cités AADL à cette énergie vitale*".

"*Certains projets de logements AADL sont parachevés, mais leur non-raccordement au réseau de gaz naturel constitue une entrave à leur livraison, car il n'est pas possible de livrer des logements non raccordés à l'ensemble des réseaux*", a souligné le ministre.

Il a, à ce titre, loué les efforts consentis par la société de distribution de gaz et d'électricité pour l'accompagnement des projets AADL, estimant que c'est "*grâce aux solutions d'urgence mises en place par les responsables de la Sonelgaz, que ces 1.600 logements AADL ont pu être livrés aujourd'hui*".

A son tour, le wali de Tipasa, Labiba Ouinaz, qui accompagnait le ministre durant cette visite, a exprimé l'engagement de l'exécutif de wilaya, à "*accompagner la concrétisation de tous les projets centraux, en assurant la coordination entre tous les intervenants et par l'aplanissement des contraintes les entravant*", a-t-elle indiqué. Elle a également affirmé qu'elle veillera "*personnellement au relèvement du rythme de réalisation des projets, et à la relance des projets à l'arrêt, vue l'importance capitale du secteur du logement dans la stratégie du gouvernement visant à garantir des conditions d'une vie digne aux citoyens, en vue de consacrer les fondements de l'Algérie nouvelle*", a-t-elle souligné.

APS

KHENCHELA

Projet de réalisation de 98 terrains de proximité

Plusieurs projets portant réalisation de 98 terrains de proximité ont été lancés à travers les communes de la wilaya de Khenchela. La construction de ces terrains de proximité par la direction de la jeunesse et des sports s'inscrit dans le cadre du programme de la Caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales.

Les 21 communes de la wilaya ont bénéficié de projets de réalisation de 98 terrains de proximité dans différents quartiers, à raison de 5 terrains par collectivité locale, et ce, en accordant toutefois la priorité aux zones d'ombre situées dans les communes isolées en vue de répondre aux besoins des jeunes de ces régions.

Ces projets concernent les communes de Lemssara, la région de Tbardka dans la commune de Chechar, El- Ouldja, Djellal, la cité des 748-Logements sur la route d'El-Aizez dans la commune de Khenchela, Baghai, en plus des communes M'toussa, N'Sigha, Aïn-Touila et El-Hamma.

Par ailleurs, le coup d'envoi des travaux de réalisation des terrains de proximité dans le village de Boukhacha, le quartier Zitoun, Tamza, la cité Kabraoui et la cité Cosider dans la commune de Khenchela sera donné dans les prochains jours, en attendant l'achèvement des procédures administratives et réglementaires relatives au reste des projets concernant les autres communes.

La direction de la jeunesse et des sports de la wilaya de Khenchela est en voie d'achever certaines procédures réglementaires en prévision du lancement d'une seconde opération portant sur des projets d'aménagement et de pose de gazon artificiel dans 15 stades communaux.

EL-OUED

Incendie au service néonatal de l'EHS Bachir-Bennacer

Un incendie s'est déclaré, dans la matinée du mercredi 23 septembre, au service de médecine néonatale de l'établissement hospitalier spécialisé mère-enfant Bachir-Bennacer à El-Oued, sans faire heureusement de victimes.

D'après les premiers éléments d'informations livrées par la Protection civile, l'incendie serait dû à un court circuit au niveau des cuisines, avant que les flammes ne gagnent les chambres du service.

La Protection civile fait état de l'évacuation de 26 bébés vers le Centre anti-cancer, dans une première étape, pour éviter d'être incommodés par la fumée et recevoir les premiers soins, et les interventions de ses éléments se poursuivent.

Les autorités de la wilaya se sont aussitôt rendues sur les lieux pour s'enquérir de près de la situation et de l'évolution des opérations de secours et d'évacuation.

APS

MIDI LIBRE
N° 4104 | Mardi 6 octobre 2020

AVANT-PROJET DE LA LF 2021

Vers l'accélération des réformes économiques

Il est impératif de passer à la vitesse supérieure pour mener à bien les réformes économiques et permettre à l'économie nationale de se développer et de se moderniser dans un contexte économique mondial caractérisé par la compétitivité et la concurrence des entreprises.

PAR RIAD EL HADI

L'avant-projet de la loi de finances 2021, un des dossiers présentés en Conseil des ministres réuni dimanche sous la présidence du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, vise à préserver les équilibres financiers de manière à permettre la concrétisation des réformes économiques, a indiqué un communiqué de la présidence de la République. "*Afin de relancer l'économie nationale et amorcer un nouveau départ au diapason du plan de relance économique*", le président de la République a mis l'accent sur l'impératif de "*parvenir à une formule flexible du budget d'équipement au titre la Loi de finances 2021, qui prendrait en considération les grands équilibres économiques*", selon le communiqué. Le Président Tebboune a instruit dans ce cadre "*d'éviter d'instaurer des impôts qui n'auraient pas un impact sur le volume du budget, et continuer à alléger les charges sur les citoyens pour préserver les postes d'emploi*". De même qu'il a instruit de "*contrôler le soutien destiné au secteur agricole, notamment lors des grandes opérations de mise en valeur, appliqué depuis des années mais sans évaluation du bilan ni données appropriées dans ce domaine, et enquêter sur les dossiers de soutien destinés aux différentes filières agricoles*". Aussi, il a ordonné de "*mettre un terme au gaspillage et à la connivence dans les différentes filières et conclure des contrats d'efficacité avec les éleveurs au titre du soutien*".

Il a également appelé à l'impératif de trouver le "*cadre réglementaire idoine pour contrecarrer le phénomène de l'usurpation de fonctions supérieures de l'État, et appliquer les peines maximales sur les auteurs de ces escroqueries qui ont fait des victimes même parmi les cadres supérieurs*".

Le président de la République a ordonné, par ailleurs, la réalisation "*d'abattoirs sur les frontières Sud, notamment avec le Mali et le Niger pour approvisionner le marché national en viandes au lieu de les importer*", et d'élargir la liste des produits soumis au système de troc.

Le président Tebboune a enjoint d'"*instituer des exonérations fiscales allant jusqu'à cinq ans au profit des start-up, d'exploiter de la meilleure manière les fonds spéciaux et se passer des fonds qui ne sont pas nécessaires, et de réviser les conditions d'inscription des fonciers issus de marchés de vente et mettre en place une loi sanctionnant la fraude et l'évasion fiscale pour lutter contre le blanchiment d'argent et la corruption*". Et d'appeler au durcissement du "*contrôle en matière d'impôt sur la fortune afin de dissiper toute opacité, principale entrave à la numérisation, d'encourager les petits investisseurs et porteurs de projets dans le cadre des startups, car constituant une source fondamentale pour la réalisation de l'autosuffisance et la création des emplois, et d'éviter d'instaurer ou d'augmenter les impôts sur les professionnels de la pêche*".

Il a aussi appelé à s'orienter sérieusement vers la construction navale en partenariat avec les étrangers parmi ceux qui ont exprimé leur entière disponibilité en la matière, notamment des pays de la Méditerranée.

R. E.

SOUTIEN À L'INDUSTRIE DE L'EMBALLAGE

Mise en place d'une cartographie numérique

Une première cartographie du secteur de l'emballage en Algérie, recensant 197 entreprises versées dans ce domaine, a été mise à la disposition des professionnels sous forme de plateforme numérique, a annoncé la Confédération algérienne du patronat citoyen (CAPC). Disponible en accès libre sur le site web de la CAPC, cette cartographie a été réalisée dans le cadre d'une étude menée par la Commission emballage, créée sous la coupe de la Confédération algérienne du patronat citoyen, a précisé un communiqué de cette organisation patronale. L'étude, ayant pour objectif de répertorier, valoriser et démocratiser les métiers de l'emballage ainsi que leur mode de fonctionnement, a permis de recenser 197 entreprises dont l'activité principale est liée au secteur de l'emballage. Ces acteurs sont répartis à travers tout le territoire national, implantés dans 26 wilayas allant de Annaba à Adrar en passant par Oran et Alger. Ce classement regroupe l'ensemble des entreprises du secteur de l'emballage sous toutes ses formes : papier, carton ondulé, plastique, métallique, etc.

Cette cartographie est disponible pour tous les professionnels du secteur, accessible à partir du site web de la CAPC avec un identifiant et un mot de passe, selon le communiqué.

L'étude, menée par la Commission emballage, a été supportée et sponsorisée par un des leaders de l'emballage en Algérie, le groupe Maghreb Emballage. Destinée aux entreprises productrices ou utilisatrices de tout type d'emballage, cette étude tend principalement à relater l'état du marché et d'avoir une visibilité à moyen et long termes. Elle est aussi destinée aux entreprises exportatrices en produits d'emballage afin de leur permettre d'identifier les marchés cibles et ceux en croissance.

S'inscrivant également dans une démarche de développement du secteur, l'étude a permis d'évaluer la situation de ce secteur et de relever les principales préoccupations des industriels de la filière. A travers un questionnaire adressé aux dirigeants de ces entreprises, il en ressort que la matière première la plus importée est le polyéthylène pour 30 % des entreprises, suivi par le polypropylène pour 19 % des entreprises, selon la CAPC.

Selon les résultats de cette étude, l'approvisionnement en matières premières demeure une contrainte pour 34 % des entreprises, alors que 27 % des entreprises déclarent avoir fait le recours au recyclage. Elles sont aussi 58 % des entreprises, soit plus de la moitié, à déclarer le manque de disponibilité de la matière première en Algérie. Concernant la commercialisation post-usine, 68 % des entreprises (grossistes, importateurs, détaillants) déclarent s'occuper de la livraison de leur marchandise, tandis que 59 % des distributeurs préfèrent commercialiser les produits fabriqués localement que ceux issus de l'importation. Cependant, les distributeurs ont déploré, quant à eux, le manque de disponibilité de ces produits. Elles sont 9 % seulement des entreprises qui exportent aujourd'hui leurs produits, notamment vers la Tunisie.

Il a été constaté à travers la même étude que l'évolution quantitative de ces trois dernières années est en baisse et que le secteur de l'emballage est fortement impacté par la crise sanitaire mondiale de Covid-19.

R. E.

TRANSPORT AÉRIEN

Réouverture des aéroports des lignes intérieures

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a donné des instructions, lors de la réunion du Conseil des ministres, pour la réouverture des aéroports intérieurs fermés, selon un communiqué de la présidence de la République. Le Président Tebboune a également instruit de créer des compagnies spéciales en vue d'assurer le service de transport aérien interne pour créer une dynamique économique et absorber le chômage, et de "*revoir*" le mode de gestion de la compagnie Air Algérie de manière à la rendre compétitive à l'international, tout en veillant à réduire le nombre de ses agences commerciales à l'étranger. Aussi, a-t-il ordonné, la préparation d'une plateforme pour un hub aéroportuaire de l'Algérie à Tamanrasset en collaboration avec les spécialistes et experts pour accéder aux marchés africains, et d'exploiter la conjoncture économique mondiale pour l'ouverture de nouvelles lignes, notamment vers les Amériques et l'Afrique. Le Conseil des ministres a écouté et approuvé le plan d'action présenté par le ministre des Transports qui comprend des propositions s'inscrivant dans le cadre de la nouvelle approche socio-économique. Un plan relatif à la modernisation du mode de gestion de la compagnie nationale de navigation aérienne, au renouvellement de la flotte aérienne, à l'ouverture de nouvelles dessertes internationales et la création d'un hub aéroportuaire en Algérie afin d'augmenter le transit, notamment d'usagers africains, et veiller à l'exploitation rationnelle des aéroports intérieurs pour pouvoir fournir de meilleures prestations en fret et voyage.

R. E.

NOUVELLE-CALÉDONIE

Le "non" à l'indépendance l'emporte

Le "non" à l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie l'a emporté lors du référendum dans le territoire français du Pacifique Sud, mais avec une marge plus réduite qu'en 2018...

Les électeurs sont venus massivement voter, ce dimanche 4 octobre, en Nouvelle-Calédonie. Le vote loyaliste a recueilli 53,26 % des voix, contre 46,74 % pour le vote indépendantiste.
Les électeurs sont venus massivement voter, ce dimanche 4 octobre, en Nouvelle-Calédonie. Le vote loyaliste a recueilli 53,26 % des voix, contre 46,74 % pour le vote indépendantiste. Le "non" à l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie l'a emporté lors du référendum dans le territoire français du Pacifique Sud, mais avec une marge plus réduite qu'en 2018. Emmanuel Macron a salué, à la mi-journée, ce résultat.
Le vote loyaliste a recueilli 53,26 % des voix, contre 46,74 % pour le vote indépendantiste, selon les chiffres publiés par le ministère des Outre-Mer après dépouillement de l'ensemble des bureaux de vote.
Lors du précédent référendum d'autodétermination, en 2018, le "non" l'avait emporté avec 56,7 % des voix.
L'écart en 2020 n'est que de 9 965 voix, près de deux fois moins qu'en 2018, précise-t-on au ministère des Outre-Mer.
Le taux de participation s'est élevé à près de 86 %, en hausse de cinq points par rapport à 2018.
De son côté, Emmanuel Macron a dit accueillir cette victoire du "non" au référendum, "*avec un profond sentiment de reconnaissance et d'humilité*" lors d'une allocution solennelle à l'Elysée. "*Les électeurs se sont exprimés, ils ont majoritairement confirmé leur souhait de maintenir la Nouvelle-Calédonie dans la France. En tant que chef de l'État, j'accueille cette marque de confiance dans la République avec un profond sentiment de reconnaissance. J'accueille également ces résultats avec humilité*", a déclaré le président de la République.
Au QG des loyalistes, où se trouvait notre correspondant Julien Sartre, les partisans du maintien de la Nouvelle-Calédonie dans la France, les vainqueurs, faisaient pourtant grise mine, ou du moins avaient le triomphe modeste.
Tout le contraire des indépendantistes qui eux fêtaient bruyamment leur défaite, avec des klaxons, des drapeaux Kanaky, et beaucoup de joie. Pour beaucoup, la progression du "oui" à l'indépendance et la forte mobilisation des électeurs prouvent qu'une bonne part de la population de Nouvelle-Calédonie, presque la moitié, n'est pas prête à renoncer à son rêve d'indépendance.
Ce qui semble donc quasi certain, c'est qu'il y aura un troisième référendum. Et cela, les loyalistes n'en veulent pas. Ils estiment que cet affrontement à répétition entre des positions irréconciliables est stérile.

SYRIE

Erdogan menace de lancer une nouvelle opération

Le Président turc s'est dit prêt à réinvestir le nord de la Syrie si les milices kurdes ne s'en retiraient pas. Le chef de l'État a également mis en garde contre toute mesure capable de déstabiliser de nouveau la région d'Idlib.
"*Lorsque nous avons détruit le couloir terroriste qui se construisait le long de nos frontières, nous avons montré que nos frères syriens n'étaient pas seuls. Les poches terroristes qui existent encore en Syrie doivent être nettoyées comme promis ou nous viendrons le faire nous-mêmes*", a ainsi déclaré Erdogan lors d'une visioconférence dans la province d'Hatay.
Le chef de l'État turc a également mis en garde contre "*toute mesure qui conduirait à une nouvelle catastrophe humanitaire dans la région d'Idlib*", en référence à l'escalade des tensions entre Ankara et Damas.
Pour rappel, Damas avait qualifié à plusieurs reprises d'illégale la présence des forces turques dans le nord de la Syrie, où ces dernières ont lancé une opération visant les formations kurdes.
La Russie et la Turquie ont signé, en octobre 2019, un mémorandum de compréhension en dix points, portant notamment sur des patrouilles militaires russes et syriennes, dans les secteurs qui bordent la zone où l'armée turque a déclenché l'opération Source de paix.

BULGARIE

Le pouvoir sous la pression de la rue et de Bruxelles

L'Union européenne est en train de donner un nouveau souffle aux manifestations en Bulgarie. Des milliers de manifestants, réclamant la démission du gouvernement, se sont réunis samedi soir à Sofia pour applaudir les critiques de Bruxelles sur l'absence de résultats tangibles face à la corruption dans le pays. "*L'Europe nous a entendus et nous a vus !*", s'est exclamé un des organisateurs, l'avocat Nikolay Hadjiguenov, soutenu par quelque cinq mille manifestants. La Commission européenne a exprimé mercredi sa "vive inquiétude" quant à l'indépendance du système judiciaire, d'un manque de résultats tangibles de la justice face à la corruption et des menaces sur l'indépendance des médias. Des manifestations contre la corruption et pour une démission du gouvernement que les protestataires accusent de liens avec l'oligarchie se tiennent depuis près de trois mois à Sofia. Plus de 60 % des Bulgares soutiennent les demandes des manifestants, selon les sondages. Le Premier ministre de centre-droit Boïko Borissov, au pouvoir depuis près de dix ans, refuse toutefois de démissionner avant l'expiration de son mandat en mars prochain.

Agences

CÔTE D'IVOIRE

Le PDCI appelle à la "désobéissance civile"

Depuis la validation de la candidature d'Alassane Ouattara pour un troisième mandat et le rejet de celles de Guillaume Soro et Laurent Gbagbo - entre autres - l'opposition n'entend pas rester silencieuse face à ce qu'elle qualifie de "*forfaiture*". Ce samedi, à Cocody, le PDCI a tenu une réunion pour dénoncer la situation politique et organiser les prochaines mobilisations de "*désobéissance civile*". C'est un conseil technique qui a très vite pris des allures de meeting. Au siège du PDCI, les représentants politiques de tous les districts d'Abidjan s'étaient réunis de nouveau pour dénoncer les conditions du scrutin du 31 octobre prochain.
Le parti en a profité pour mettre sur les rails les premières mobilisations pour la désobéissance civile, avec l'organisation d'un meeting-référendum. Avec le soutien des autres partis d'opposition, le PDCI assure être en mesure de mobiliser jusqu'à 250.000 personnes le week-end prochain…
Le ministre de l'Agricuture, qui participait aux Journées nationales du cacao à Yamoussoukro, a saisi cette occasion pour mettre en garde ceux qui voudraient bloquer les transports, à la suite de l'appel récent de l'opposition à la désobéissance civile.

Agences

MIDI LIBRE
N° 4104 | Mardi 6 octobre 2020

ÉQUIPE NATIONALE DE FOOTBALL

Stage de préparation en Autriche

La sélection algérienne de football a entamé hier un stage de préparation en Autriche, à Klagenfurt plus précisément, dans le cadre de sa préparation pour la double confrontation face au Zimbabwe, comptant pour les 3e et 4e journées des qualifications de la Can 2022.

PAR MOURAD SALHI

Le sélectionneur national, Djamel Belmadi, a fait appel à 24 joueurs pour préparer cette double confrontation, prévue le mois de novembre prochain. Mais avant, les Verts vont affronter en amical le Nigeria et le Mexique, respectivement les 9 et 13 octobre en Autriche et aux Pays-Bas. Belmadi prend les mêmes et recommence. En effet, il n'a pas retenu des joueurs évoluant dans le championnat national. La raison en est toute simple, la compétition nationale étant à l'arrêt depuis mars dernier. La liste des joueurs comprend néanmoins certaines nouveautés, à l'image des défenseurs Abdeljalil Medioub, Maxime Spano-Rahou, ainsi que le milieu de terrain Mehdi Zerkane. Ces derniers remplacent Djamel Benlamri, Youcef Belaïli et Islam Slimani, actuellement sans club.

D'autres, en outre, font leur retour en sélection après une très longue absence, comme Mohamed Réda Halaïmia, Zinedine Ferhat ou encore Farid Boulaya. Ces joueurs se sont distingués avec leurs clubs respectifs en cette période marquée par la pandémie sanitaire. La délégation de l'équipe nationale, composée de 8 membres, à savoir Brahim Belyacine, Amine Labdi, Mohamed Boughlali, Sid-Ahmed Belmahi, Bilel Bendoumi, Karim Khaldi, Aboud Salah-Bey et Amrane Hadj Ali, a rallié dimanche matin Vienne puis Klagenfurt, la ville où séjourneront les coéquipiers de Ryad Mahrez.

Le staff technique devait rejoindre également hier le lieu du stage, alors que les joueurs le feront au fur et à mesure en fonction de leur lieu de départ et leur participation à la journée de championnat de leurs clubs respectifs. Dans sa quête de défense du titre continental, la sélection nationale a bien entamé la campagne qualificative de la Can-2021 en alignant deux victoires de rang : à Blida face à la Zambie (5-0) et à Gaborone devant le Botswana (1-0). Le sélectionneur national compte profiter des deux matchs amicaux qui précèdent la reprise des qualifications pour mieux s'armer. Les choses ne seront pas pareilles cette fois-ci. La plupart des joueurs étaient à l'arrêt pendant une longue période, confinement oblige.

N'empêche, Belmadi a d'ores et déjà annoncé la couleur en dévoilant son ambition de remporter la prochaine Can-2022 au Cameroun.

"*Notre objectif pour la Can-2022 est très clair : défendre notre titre. Le report de cette phase finale sera une occasion pour nous de voir à l'œuvre plusieurs joueurs capables de renforcer la sélection dans l'avenir*", avait-il indiqué au site officiel de la Fédération algérienne.

M. S.

COUPE DE LA CONFÉDÉRATION

La JSK officiellement 2e représentant algérien

Comme il fallait s'y attendre, la JSK a été officiellement choisie comme deuxième représentant algérien en Coupe de la Confédération africaine de football, a annoncé le bureau fédéral de la Faf dimanche, juste après sa réunion à Alger.

"*La JSK sera notre deuxième représentant en Coupe de la Confédération*", a révélé le membre du bureau fédéral, Ammar Bahloul, en conférence de presse. Interrogé sur les critères sur lesquels s'était basé le bureau fédéral pour prendre sa décision, d'autant que cette deuxième place suscitait les convoitises d'autres clubs, Bahloul a évité toute polémique, en affirmant que "*d'un point de vue légal, le bureau fédéral avait toutes les prérogatives pour prendre cette décision, sans avoir à justifier son choix, et c'est ce qu'il a fait*".

Concernant la longue temporisation avant d'annoncer cette décision, Bahloul a expliqué que "*le bureau fédéral a évité de faire les choses dans la précipitation, pour ne pas commettre d'erreurs qui auraient nui à sa crédibilité*". L'autre représentant en Coupe de la Confédération sera l'ESS, alors que le CRB et le MCA défendront les couleurs nationales dans la prestigieuse Ligue des champions.

La saison 2019-2020 a été interrompue à la 22e journée en raison de la pandémie de nouveau coronavirus, et le CRB a été désigné champion à titre exceptionnel, car il occupait la 1re place au classement général.

Même la Coupe d'Algérie, dont le vainqueur participe d'habitude à la Coupe de la Confédération, a été arrêtée au stade des quarts de finale puis annulée, d'où la polémique autour de l'identité du deuxième représentant algérien dans cette compétition continentale.

APS

MERCATO

Ghezzal en prêt à Besiktas

Non conservé par Brendan Rodgers dans le groupe professionnel au même titre qu'Islam Slimani, Rachid Ghezzal s'est vu notifier par les dirigeants des Foxes la nécessité de trouver un nouveau point de chute pour la saison 2020-2021. Un point de chute qui pourrait se trouver dans le Championnat turc, selon les informations de beINSports Turkiye.

Sous contrat avec les Foxes jusqu'en juin 2022, l'ancien joueur de l'OL aurait trouvé un accord de principe avec le club stambouliote de Besiktas pour un prêt d'une saison. Passé par Monaco, Ghezzal revient d'un prêt d'une saison à la Fiorentina où il aura joué 21 matchs toutes compétitions confondues pour un but marqué et une passe décisive délivrée.

Slimani en négociations avec Torino et Leicester

À moins de 48 heures de la fermeture du mercato estival, Islam Slimani va bientôt connaître sa future destination, lui qui dispose d'offres un peu partout en Europe actuellement.

À en croire le journaliste italien Gianluca di Marzio, le Torino s'est positionné sur le dossier de l'ancien attaquant du CRB et se trouve en négociations avancées avec son club Leicester City. Selon la même source, le Torino a proposé un contrat de deux ans pour s'attacher les services de l'ancien Monégasque.

Coutumier des transferts de dernière minute, cet épisode du mercato 2020 ne déroge pas à la règle et devrait voir Slimani trouver son prochain club à quelques heures de la clôture du marché des transferts.

Lyon sur Djamel Benlamri

Alors qu'ils étaient sur la piste d'Islam Slimani, les dirigeants de l'Olympique Lyonnais pourraient finalement opter pour un autre international algérien, à savoir Djamel Benlamari, selon l'Equipe.

Si l'arrivée de Slimani était tributaire d'un attaquant, à savoir Depay ou Dembélé, il semble que ce soit la même chose pour Benlamri, sauf que dans son cas, le défenseur danois Joachim Andersen aurait bien reçu une offre concrète de la part de Fulham, ce qui pourrait libérer une place.

Djamel Benlamri, 30 ans, qui est en train de résilier son contrat avec Al Shabab, pourrait donc intéresser les Lyonnais.

MINCE ALORS !

21h00 W9

Nina est jeune, jolie et ronde. Malheureusement, son mari Gaspard n'aime que les femmes très minces. Pour plaire à son mari, Nina accepte à contrecœur son nouveau cadeau : une cure d'amaigrissement à Brides-les-Bains... Là-bas, elle va faire la connaissance de Sophie, une belle avocate marseillaise qui veut tout contrôler, son corps, comme son coeur. Et d'Émilie, une mère de famille enveloppée qui clame partout que - Big is beautiful - alors que sa vie amoureuse est à l'arrêt et que son poids commence à la mettre en danger.

SOIRÉE PSYCHODON À L'OLYMPIA

21h00 8

Place à la 3e édition du Psychodon avec un concert exceptionnel, orchestré par Yannick Noah, parrain de la soirée, et Didier Meillerand, fondateur de l'événement, depuis l'Olympia. Une pléiade d'artistes de toutes les générations interpréteront leurs titres sur scène et se mobiliseront ensemble pour récolter des dons dans le contexte particulier de la crise sanitaire, où tout un chacun est vulnérable au risque de maladies psychiques. La mission de cette grande soirée caritative : sensibiliser le grand public et, par la récolte de fonds, de soutenir la recherche, les structures d'accompagnement et les efforts de prévention dans le domaine des troubles psychiques.

DÉCOLONISATIONS, DU SANG ET DES LARMES

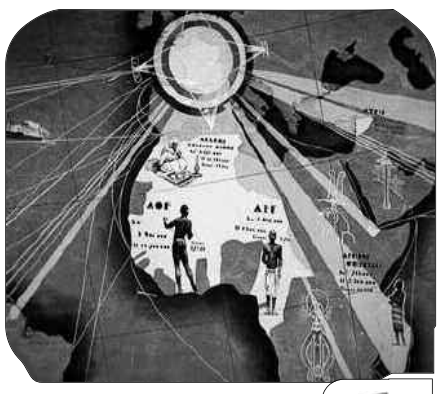

21h00 2

Dès les années 30, alors que l'empire colonial français est à son apogée, les premières revendications d'indépendance se font entendre mais la France reste sourde à ces manifestations. La Seconde Guerre mondiale va rebattre les cartes et remettre en question un système de domination qui semblait jusque-là immuable. S'engage alors un cycle de répressions qui va durer un quart de siècle. Du Sénégal à l'Indochine et de Madagascar à l'Algérie en passant par le Maroc et la Côte d'Ivoire, la France va tenter coûte que coûte de conserver ses colonies.

CRIMES PARFAITS

21h00 3

Le lendemain d'une fête d'anniversaire bien arrosée dans le salon d'une entreprise de pompes funèbres, Bruno Aubert et sa fiancée découvrent le cadavre d'Alex Benoît, embaumé par erreur à la place d'un autre mort ! Un meurtre dans une société de pompes funèbres, voilà qui est assez cocasse et qui commence bien pour Louise, capitaine de police qui adore les défis. Bruno Aubert connaissait Alex depuis l'école primaire : c'était son meilleur ami et son associé. Qui pouvait en vouloir à Alex au point de l'envoyer outre-tombe ?

LA SELECTION DU MIDI LIBRE

SYRIE, LES DESSOUS DU CONFLIT

21h00 arte

Depuis près de dix ans qu'il fait rage, le conflit syrien a causé la mort de centaines de milliers de personnes et jeté dans l'exil quelque 12 millions de réfugiés civils. Comment les manifestations pacifiques de 2011, déclenchées par l'onde de choc contagieuse du printemps arabe, ont-elles abouti à la pire catastrophe humanitaire du XXIe siècle ? Soutenu par l'Iran et la Russie, Bachar Al Assad a pu lutter et vaincre les groupes armés de terroristes de tous poils pour la plupart armés par le très démocrate Occident.

L'EXTRAVAGANT VOYAGE DU JEUNE ET PRODIGIEUX T. S. SPIVET

21h00 4

T. S. Spivet vit dans un ranch isolé du Montana avec ses parents, sa sœur Gracie et son frère Layton. Petit garçon surdoué et passionné de science, il a inventé la machine à mouvement perpétuel, ce qui lui vaut de recevoir le très prestigieux Prix Baird du musée Smithsonian de Washington. Après avoir laissé un mot à sa famille, il part, seul, chercher sa récompense et traverse les États-Unis sur un train de marchandises. Mais personne là-bas n'imagine que l'heureux lauréat n'a que 10 ans et qu'il porte un bien lourd secret.

MAISON À VENDRE

21h00 M6

Laurent, 50 ans, et Cécile, 49 ans, sont tous les deux aides-soignants dans le même hôpital. Ils ont deux enfants, William, 21 ans, et Quentin, 13 ans, et vivent dans une maison avec un grand jardin à Saint-Pierre-du-Perray, dans l'Essonne. Cécile rêvait depuis longtemps de retourner dans sa région natale en Charente et Laurent a fini par céder... Marie-Laurence, 60 ans, assistante puéricultrice à la retraite, a pris en main la vente de l'appartement de ses parents à la Celle-Saint-Cloud, dans les Yvelines.

GOOD DOCTOR OUVRIR SON CŒUR

21h00 TF1

Melendez, Park et Browne s'occupent d'un patient qui présente une grave occlusion intestinale. Park finit par lui faire avouer la vérité : c'est un passeur de drogue qui a ingéré une cinquantaine de ballons contenant de l'héroïne. Park est prêt à prévenir les autorités, mais Browne fait tout pour éviter la prison à son patient, au risque de se faire arnaquer. Une ancienne accro aux opiacés arrive à l'hôpital avec une grave fracture à la jambe. Par peur de replonger, elle refuse toute forme d'anesthésie. e

MIDI Libre
Quotidien national d'information
Web : www.lemidi-dz.com

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : direction@lemidi-dz.com

La rédaction
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard :
021.63.80.82 et 87
Rédaction : Tél-Fax : 021.63.79.16
Publicité : Tél-Fax : 021.63.79.14
publicite@lemidi-dz.com
Pour votre publicite s'adresser à l'ANEP, 01 Avenue Pasteur, Alger
Tél. : 021.73.76.78 et 73.71.28
Bureau de Constantine :
100, rue Larbi Ben M'hidi - Constantine -**Tel./Fax :** 031.64.17.53

Bureau de Annaba
24 rue Med-Khemisti
Tél. : 038.86.11.57
Bureau de Tizi-Ouzou
Cité Mohamed-Boudiaf
BT 29 A
Nouvelle-Ville T. O.

Tél-Fax : 021.93.69.29

Impression :
Centre : SIA **Diffusion :** Midi libre
Est : SIE **Diffusion :** AMP **Ouest :** SIO
EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16
Adresse : 12 rue Fouzia Moulahe Rostomia Clairval Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

MIDI Libre
Quotidien national d'information
N° 4104 | Mardi 6 octobre 2020

Horaires des prières pour Alger et ses environs

Fadjr	05h21
Dohr	12h36
Asr	15h54
Maghreb	18h28
Icha	19h46

SON SUPPLICE A ÉMU L'ENSEMBLE DES ALGÉRIENS

LE MEURTRE DE CHAÏMA DÉVOILE UNE DES FACES HIDEUSES DE LA SOCIÉTÉ

Le meurtre atroce de la jeune Chaïma a choqué tous l'Algérie entière. Enlevée près de chez elle à Réghaïa, dans la banlieue d'Alger, la jeune fille de 19 ans a subi les affres du viol et de la torture avant d'être tuée de la plus abjecte des manières : brûlée vive.

Son corps a été retrouvé dans une station-service désaffectée de la ville de Thénia, à une trentaine de kilomètres à l'est du lieu de son enlèvement.

Le crime survient dans une conjoncture marquée par la prolifération du phénomène d'enlèvement et de disparition d'enfants, notamment d'adolescentes.

Le sort de la petite Malak, 11 ans, disparue depuis la mi-septembre à Tlemcen, n'est toujours pas connu.

Au moment même où les médias annonçaient la terrible découverte de Thénia, le Conseil des ministres se réunissait et avait à son ordre du jour le phénomène des enlèvements.

Des décisions ont été prises et annoncées au journal télévisé dans la soirée, allant toutes dans le sens d'un durcissement des sanctions à l'encontre des auteurs de tels actes.

Ce qu'il convient d'appeler l'affaire Chaïma ne doit pas seulement interpeller sur la prolifération et de la banalisation des enlèvements. C'est sans doute le plus abject de tous les crimes commis ces derniers mois et il révèle la face ténébreuse de la société algérienne.

Une société où l'on tue pour une place de stationnement, un mot déplacé, un soupçon, par vengeance… Des crimes gratuits,

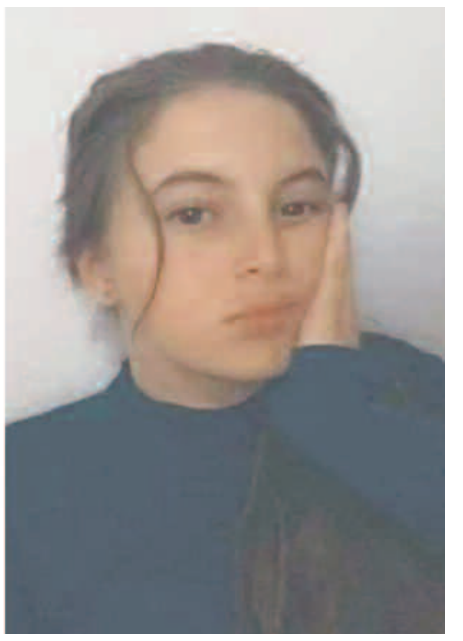

inutiles qui endeuillent et détruisent des familles, celles des victimes et celles des bourreaux.

Une société où les honnêtes gens vivent dans l'insécurité, où le faible n'est plus protégé par la force de la loi. Les détails de la mort de la jeune fille de Réghaïa en disent long sur la défaillance de la société et de la législation.

Elle connait bien son bourreau pour avoir eu affaire à lui il y a quatre ans, quand il avait tenté de la violer. Condamné pour cet acte, il vient tout juste de quitter la prison. Son premier geste en liberté a été de chercher celle qui l'avait dénoncé, de l'attirer dans un guet-apens et de savourer sa vengeance. La prison ne sert donc plus à grand-chose ? L'assassin de Chaïma n'est pas le premier à commettre un crime juste après sa sortie de prison et il est vrai qu'il y a comme du laxisme vis-à-vis de la délinquance.

Un délire moralisateur

Sur les réseaux sociaux, on plaide le retour à l'application de la peine de mort qui fait l'objet d'un moratoire depuis 1993. Œil pour œil. Le débat revient à chaque crime à résonance médiatique, notamment les enlèvement et meurtres d'enfants.

Le débat fait presque oublier l'autre plaie qui saigne la société et que révèle de nouveau le triste sort de la jeune fille de 19 ans : la violence, conjugale ou non, faite aux femmes.

Le harcèlement de rue et au travail est devenu d'une telle banalité qu'on ne l'évoque même plus. Beaucoup de femmes se font tabasser au quotidien par leur mari, leur frère ou même simplement un inconnu.

Certaines se font tuer dans l'indifférence et quand on en parle, il se trouve toujours des voix moralisatrices pour justifier l'injustifiable et rendre la victime responsable de son sort. C'est l'autre drame de la société algérienne.

Refuser de louer à une mère célibataire ou à une femme vivant seule est une première forme de violence qui appelle et justifie la vraie violence, comme celle de mettre le feu à sa demeure, de l'agresser, de la tuer devant ses enfants.

Ce genre de crimes, l'Algérie en a connu et c'est à peine s'ils ont suscité des commentaires sur les réseaux sociaux ou quelques lignes dans les médias. Chaïma a été tuée à 19 ans de la plus atroce des manières et un tel acte ne pouvait pas passer dans l'indifférence.

Beaucoup l'ont condamné avec force certes mais le délire moralisateur est toujours là et des voix d'un autre âge sont allées jusqu'à dédouaner le monstre meurtrier, au nom d'un honneur très mal placé. C'est peut-être du côté de la société qu'il faudra chercher la source du mal qui lève le voile sur l'Algérie des ténèbres.

LES DÉTAILS GLAÇANTS D'UN CRIME CRAPULEUX

Le procureur de la République près le tribunal de Boumerdès a dévoilé, hier lundi 5 octobre, les détails relatifs au meurtre d'une jeune fille de 19 ans dont le corps a été retrouvé dimanche à Thénia, à 50 kilomètres à l'est d'Alger. Originaire de la commune de Réghaia (Alger), la jeune Chaïma a été retrouvée morte, le corps calciné, dimanche 4 octobre, dans une station-service abandonnée de Thénia.

Les éléments fournis par le procureur de la République font ressortir des détails atroces et glaçants du crime commis par un dénommé B. A. qui a prétendu être le petit ami de la défunte.

Ce dernier, originaire de Thénia s'est présenté, le 2 octobre dernier à 9h du matin, devant les éléments de la police judiciaire pour signaler que sa petite amie a été victime de brûlures, dans une station-service désaffectée à l'entrée ouest de la ville sus-mentionnée.

Devant les éléments de la Police judiciaire, il a ajouté que les faits remontaient au 1er octobre dernier alors qu'il était en compagnie de la défunte dans une chambre de ladite station-service.

Chaïma lui aurait, selon ses dires, demandé de lui apporter à manger. Il dit qu'à peine sorti de la chambre, il aurait vu une fumée se dégager de l'intérieur. Il aurait pris la fuite immédiatement après pour se présenter le lendemain devant la Police judiciaire pour faire le signalement.

Une enquête a été ouverte par la police judiciaire de la daïra de Thénia. Arrivés sur les lieux, les éléments de la PJ ont trouvé le corps calciné de la jeune Chaïma, avec des traces d'hématomes et des blessures sur la tête. Le corps laissait entrevoir également une importante blessure sur le haut de la cuisse gauche. L'auteur de l'alerte est ensuite revenu sur ses propos après que les éléments de la PJ l'eurent soumis à un interrogatoire.

Il a avoué qu'en date du 1er octobre, la victime avec qui il serait en relation depuis 2017, l'aurait appelé et ils se sont entendus de se rencontrer. C'est alors que le jeune homme a emprunté une motocyclette pour chercher la victime vers 15h.

Arrivés sur le lieu du crime, il avoue avoir eu une relation d'ordre sexuel avec la jeune fille, avant de l'assommer par un coup. Il se dirige vers la station-service attenante au lieu du crime, prend une bouteille d'essence et asperge le corps de la victime avant d'y mettre le feu. Il quitte les lieux à bord de sa moto. Présenté ce lundi 5 octobre devant le procureur de la République près le tribunal de Boumerdès, l'auteur du crime a confirmé ses propos tenus devant les enquêteurs.

Déféré devant le juge d'instruction, il s'est vu inculper de deux chefs d'accusations de viol et de meurtre avec préméditation par l'usage de la torture conformément aux articles 254, 255, 256, 357, 261, 262 et l'article 336 du code pénal. Après l'audition de l'accusé par le juge d'instruction, celui-ci a donné l'ordre de le placer en détention.

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

La baisse se poursuit lentement

La baisse des contaminations au coronavirus en Algérie se poursuit toujours. Hier le ministère de la Santé a enregistré 134 nouveaux cas contre 141 pour la journée d'avant-hier.

Avec le nouveau bilan le nombre total des cas confirmés dans le pays passe ainsi à 52.270 a indiqué hier lundi à Alger le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus, le docteur Djamel Fourar.